



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UNIVERSITÉ
DE TOULOUSE

EXPÉRIMENTATION DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE DE LA RECHERCHE

Bilan de l'expérimentation à Toulouse
| Septembre 2023-février 2025



Consécutivement au rapport Gillet, l'Université Toulouse III-Paul Sabatier (Université de Toulouse depuis le 1^{er} janvier 2025) s'est portée volontaire en 2023 pour participer à l'Expérimentation de la Simplification Administrative de la Recherche (ESAR). Cette expérimentation s'est déroulée en 2024 avec l'animation de 14 comités de projet qui ont permis aux services de l'université et des quatre organismes de recherche partenaires de l'expérimentation (CNRS, Inserm, INRAE, IRD) d'échanger sur leurs pratiques. Les réflexions ont porté sur de nombreux sujets concernant en premier chef soit les acteurs de la recherche eux-mêmes, soit les directions d'unités, soit les services administratifs. Le présent rapport dresse le bilan de cette expérimentation et des perspectives qu'elle ouvre.

Animée par une chargée de mission de l'UT3 jusqu'en janvier 2024, puis par son vice-président délégué à la stratégie et à la qualité de la recherche à partir de février 2024, l'expérimentation s'est appuyée sur les travaux de 14 comités de projet (CORPOJ) dont les compositions et conclusions détaillées sont proposées en annexe du rapport. Nous proposons ici une synthèse des différents travaux de ces COPROJ. Leurs travaux ont été coordonnés par un Comité de pilotage composé des représentants des quatre ONR en région (Délégué régional et Déléguée régionale adjointe du CNRS, Délégué régional et Déléguée régionale adjointe de l'Inserm, Président de centre et Directrice des services d'appui de l'INRAE, Déléguée régionale et Déléguée régionale adjointe l'IRD), des trois Inspectrice et Inspecteurs Généraux en charge du suivi des travaux toulousains, et de représentants de l'UT3 (chargée de mission puis vice-président délégué, Directrice de la DReV, DGS Adjointe du DRIVI à partir de septembre 2024).

Calendriers des comités et réunion

- Comité de pilotage (COPIL) les 5, 11 et 19 septembre, 3 et 24 octobre, 14 et 28 novembre, 12 décembre 2023 ; les 9 janvier, 6 février, 5 mars, 2 avril, 28 mai, 25 juin, 10 septembre, 7 novembre 2024 ; et le 13 février 2025.
- Réunions des animateurs de COPROJ les 26 septembre, 3 octobre 2023 ; les 27 mars, 12 juin et 25 septembre 2024 ; et le 30 janvier 2025.
- Visites de l'IGÉSR sur site les 15 janvier, 2 avril et 18 novembre 2024.
- Participation de la chargée de mission puis vice-président délégué aux réunions du groupe de travail de France Universités coordonnant les travaux des 17 universités engagées dans l'expérimentation.
- Réunion du comité des usagers le 14 juin 2024.
- Présentation d'étape au bureau des VPR de la COMUE de Toulouse le 10 juin 2024.

Observations générales

Les comptes rendus et conclusions des COPROJ permettent de dégager un certain nombre d'observations générales concernant l'expérimentation :

- Les 14 COPROJ mettent en avant l'intérêt des constats partagés et des échanges de bonnes pratiques entre tutelles permis par leurs rencontres régulières ;
- Il en découle la constitution ou le renforcement de liens inter-tutelles dans les administrations des métiers concernés, une meilleure circulation de l'information, bénéfiques au-delà de l'année d'expérimentation ;
- Les actions expérimentées ou engagées peuvent être classées en 4 grandes catégories :
 - échanges d'information et de bonnes pratiques,
 - mise en œuvre de documentations et procédures communes,
 - partage d'outils,
 - formations professionnelles mutualisées ;
- Les principales difficultés rencontrées proviennent de l'incompatibilité des règles et de la mise en œuvre de la réglementation par les ONR (*via* des outils propres), rendant difficile une convergence locale même si l'université est prête à faire évoluer ses pratiques. La mobilisation de services déjà très sollicités par ailleurs a en outre pu être un frein à l'expérimentation pour des actions complexes ;
- Certains projets ont été repris dans le contexte de groupes de travail nationaux portés par le ministère ou l'IGÉSR, voire ont déjà donné lieu à décret ou circulaire nationale.

État d'avancement des 37 actions principales

Le reste du présent rapport dresse les 37 principales actions identifiées par le COPIL comme étant les plus représentatives des travaux des COPROJ¹. Elles sont marquées d'un signe distinctif selon leur état d'avancement en février 2025 :

★ action aboutie (13 actions)

★ action en cours (8)

★ action en cours jugée prioritaire (10)

★ action abandonné, non initiée ou non prioritaire à date (6)

Par ailleurs, les actions sont aussi précédées d'une marque « **CH** » (18 actions), « **DU** » (17) ou « **ADM** » (18) selon qu'elles concernent en premier lieu les chercheurs et chercheuses, les directions d'unité, ou bien les administrations. Certaines actions peuvent être précédées de plusieurs telles marques.

¹ L'ensemble des conclusions des 14 COPROJ est détaillé en annexe.

Les actions sont classées par COPROJ. Seuls les noms des tutelles porteuses de chaque COPROJ et des animateurs et/ou animatrices sont indiqués, les listes complètes de participants sont données en annexe.

COPROJ 1 – Contrats – Partager le processus contrat de recherche et les données financières des unités (CNRS - Aline DUYNSLAEGER et Antoinette VALLERNAUD)

★ a/ ADM : Signature électronique

Il a été vite identifié qu'il sera difficile d'avoir une unique licence commune, car les outils sont nationaux. Une autre difficulté est que ces outils doivent être compatibles avec les contraintes de sécurité des établissements du site (voir aussi COPROJ 10).

Il a été proposé de commencer par travailler à mettre en place des processus pour clarifier les circuits de validation des documents dans les différents services de chaque tutelle. Mais cette action a été jugée non-prioritaire au vu des gains attendus.

★ b/ CH : Contrats types à partager pour proposer la même trame aux partenaires

- CGV (condition générale de vente) en annexe des contrats de « prestation de service ». L'université et le CNRS ont fusionné leurs modèles pour proposer des clauses communes. Cela reste à valider dans les instances.
- Accord de secret : le modèle CNRS semble consensuel. À valider par les instances.
- Accord de transfert de matériels : travail en cours sur le modèle de l'IRD. À valider par les instances.

★ c/ CH : Améliorer le suivi transverse des contrats dès la signature y compris par les services partenariats et valorisation.

Il a été identifié qu'il faut faire une réunion de lancement (« kick off ») de manière systématique, portant notamment sur les règles de financement ; faire des suivis réguliers sur les contrats pour évaluer s'il y a des soucis, prévoir des avenants, la propriété intellectuelle si besoin, faire en sorte que le contrat se passe de manière la plus fluide possible à la demande des laboratoires. Ces difficultés sont liées à la problématique des outils, cf. point suivant. Au-delà des constats, cette action n'a pas été initiée car la question des outils a été jugée prioritaire.

★ d/ CH/DU/ADM : Harmonisation des outils relatifs aux contrats

Trois grands outils sont utilisés pour la gestion des contrats : PCRU (Partage des Contrats de Recherche des Unités), Webcontrat, le Ticket GSPCR (Guichet Soutien aux Projets et Contrats de Recherche). Le besoin d'une réflexion approfondie sur la façon d'utiliser au mieux les outils dont nous disposons collectivement a guidé les travaux du COPROJ.

- **PCRU** (outil CNRS) : son partage est en cours au niveau du site, y compris pour les unités dont le CNRS n'est pas tutelle. Cela fait partie des objectifs du *pôle universitaire d'innovation (PUI)*. INRAE (Toulouse pilote national) commence un test d'utilisation en février 2025. L'IRD (national) a pris contact avec le CNRS. Une « brique » est en projet par le PUI pour permettre l'agrégation de données (en les anonymisant) à l'échelle du site, afin obtenir des indicateurs généraux à l'échelle globale du site.

En amont, il faut travailler la nature des éléments collectés dans PCRU, il faut veiller à ce que ce soit la même pour chaque établissement, parler le même langage (établir un glossaire). Une première version d'un fichier pivot a été réalisée.

- **Ticket GSPCR** (outil UT) : il permet aux laboratoires de suivre les contrats et de garder une trace jusqu'à leur clôture, de voir l'historique. C'est un outil transverse qui permet aussi d'identifier les bons interlocuteurs dans les services. Mais il n'est pas à ce stade connectable aux différents SI et n'est donc pas mutualisable tel quel. Mais des réflexions nationales au CNRS pour développer un outil équivalent sont en cours et une expérimentation est menée à Paris.
- **Webcontrat** (outil CNRS) a pour but de travailler sur la chaîne du process du contrat ; il comprend 3 briques :
 - SIGAPEC : montage de projets, accompagnement du chercheur jusqu'à la signature de son contrat ;
 - SIGFIC : suivi financier et justification des contrats ;
 - CANOPEE : dématérialisations des recrutements.

Cet outil est demandé par plusieurs universités en France, mais il est à ce stade compliqué à déployer au niveau national car il ne communique qu'avec les SI du CNRS. La réécriture complète de cet outil est en projet au CNRS sur une nouvelle base logicielle pour mi-2025 (développement). Il est prévu dès le départ qu'il puisse être intrinsèquement multitutelle, interconnectable avec les SI des autres établissements. La cible est 2026 pour cette deuxième étape.

★ e/ ADM : Activer les comités de contrats prévus dans les conventions (action commune aux COPROJ 1 & 3)

Avant d'organiser les comités de contrats, il a été identifié qu'il faudra préalablement définir un référentiel documentaire à partager en amont des réunions du Comité de contrats, travailler sur la nature des données à collecter pour que ce soit exploitable ; définir les objectifs des comités des contrats, leur composition, et leurs modalités d'organisation. Il conviendra :

1/ D'organiser un premier travail pour échanger sur les bonnes pratiques métier entre tous les Services de partenariats et valorisation (SPV) des tutelles, puis cadrer les comités de contrat comme indiqué ci-dessus.

2/ Au-delà, prévoir des comités de contrat annuels sur les UMR en cotutelle pour échanger sur les contrats gérés par les différents partenaires, en particulier sur la rationalisation des dérogations. Il sera possible de s'appuyer sur l'outil PCRU quand il sera commun aux tutelles. Comme il n'est pas réaliste d'organiser autant de comités de contrats que d'unités, il est préférable de les grouper, et donc de définir le groupage des laboratoires pour organiser ces comités : étudier la faisabilité de grouper les laboratoires par paires de tutelles, par exemple université/CNRS, université/Inserm, etc. pour commencer, puis les gros laboratoires multitutelles.

Cette action n'a pas été initiée. Voir néanmoins le COPROJ 3 sur la question des dérogations.

COPROJ 2 – Pilotage RH - Se mettre en capacité d'échanger les pratiques et les données RH entre les tutelles des unités de recherche (Inserm - Stéphanie AZALBERT)

★ a/ ADM : Cartographie des informations RH

Les informations RH clés ont été recensées, déposées sur espace partagé (RESANA) et comparées. Cela concerne : interlocuteurs RH des établissements ; outils ; organisation du travail : congés-cycle de travail-fermeture obligatoire ; campagnes de recrutement ; campagnes de promotions ; demandes de moyens ; campagnes d'évaluations : barèmes de rémunération et indemnitaires ; lignes directrices de gestion ; supports sur l'égalité.

★ b/ DU/ADM : Expérimentation sur deux unités pilotes : CRCT (UT/Inserm/CNRS) et TBI (INRAE/CNRS/INSA)

Une première étude menée au CRCT a permis d'étudier la faisabilité de mise en œuvre d'indicateurs RH communs : nombre de mouvements dans l'unité (entrées et sorties) ; répartition du personnel (BAP, emploi type, corps etc.). Les données sont issues des SIRH des tutelles (Inserm, CNRS, UT). Premières difficultés identifiées :

- Hétérogénéité des données et le manque de données, notamment sur les informations administratives (BAP, emploi-type, corps, etc.) pouvant rendre l'indicateur peu fiable.
- Doublons difficilement traitables sur les exports de chaque établissement.
- Les agents d'une unité peuvent apparaître dans différents outils tutelles car le support financier de leur contrat a changé ou bien par nécessité administrative (obtention de droits sur des outils ou pour l'entretien annuel des agents). Les doublons entre tutelles ont des dates d'entrée/sortie des agents qui ne sont pas toujours cohérentes.
- Il semblerait que la mise à jour des outils ne soit pas toujours faite en unité, en particulier sur les agents contractuels.
- Au-delà de cette phase expérimentale, dans le traitement des données au regard du RGPD, il faut l'accord officiel des tutelles et des agents.

Voir également le COPROJ 9 sur les aspects techniques de mise en œuvre d'un tableau de bord d'unité.

★ c/ CH : Élargissement du service de médecine partagé multi-organismes

Il est actuellement porté par le CNRS et bénéficie aux agents de l'Inserm, de l'INP-Toulouse, de l'INSA, de la COMUE de Toulouse. De manière générale, le partage de pratiques des médecins du site est reconnu comme très pertinent.

À la suite des travaux du COPROJ, il bénéficiera aux agents de l'IRD du site toulousain à partir du 1^{er} janvier 2026.

L'INRAE a émis le souhait de bénéficier de ce service de médecine en vue du recrutement d'un médecin sur l'unité mixte UT/CNRS/INRAE en construction à Auzeville. L'ENVT est également concernée.

L'Université envisage également de rejoindre ce service de médecine partagée.

COPROJ 3 – Finances - Simplifier la gestion financière des UMR (Inserm - Anne-Isabelle BRENDEL et Dominique LAUTIER)

★ a/ DU : S'accorder sur le principe général de répartition des mandats

L'objectif est de cadrer les pratiques dérogatoires à la règle du mandataire unique (valorisation) et de la tutelle gestionnaire (gestion). Le modèle des dérogations automatiques des mandats de gestion des contrats ou subventions de recherche finalisée suit :

Objet : Dérogation au mandat de gestion de l'unité XXX

En application de la convention de partenariat entre L'Université de Toulouse et l'Inserm signée le 09 juin 2023, par la présente, je, [nom] en qualité de [fonction], atteste que le projet [acronyme], financé par [nom du financeur] entre dans le cadre des dérogations prévues au mandataire de gestion unique pour le motif suivant (*cocher au choix la case ou toutes les cases qui correspondent à votre motif de dérogation*) :

- ERC ou chaires individuelles : employeur gestionnaire
- Projets en consortium (plusieurs laboratoires concernés) avec un coordinateur dont l'employeur n'est pas le mandataire de son unité
- Projets dont le porteur et la majorité des personnels engagés sont d'une autre tutelle que le mandataire et dont le règlement financier impose la tutelle gestionnaire
- Pour les ONR, projets sous pilotage national
- Projets en consortium, pour les ONR, unités de plusieurs sites toutes sous la même bannière
- Partenariat préexistant d'une tutelle (par ex, Laboratoire commun)
- Cofinancement de thèse dont une partie du financement est gérée par une autre tutelle

★ b/ DU : Inclure au mandat de gestion unique la dotation de fonctionnement de toutes les tutelles pour les unités volontaires

Il a été décidé de commencer l'expérimentation par de petites structures, où cette action était *a priori* plus simple à mettre en œuvre.

L'expérimentation a commencé et donne satisfaction avec les laboratoires CRCA et LMGM qui font gérer leur dotation récurrente de l'université par le CNRS. Retour d'expérience : convention de reversement type, pas de difficultés particulières.

Le LEGOS a rejoint l'expérimentation ultérieurement, ainsi que l'IPBS plus récemment.

Inversement, le CIRIMAT fait gérer sa dotation récurrente du CNRS par l'université

★ c/ ADM : Modèle de notification de reversement

Un frein identifié à ces transferts de dotations entre tutelles était la nécessité au CNRS d'établir une convention pour chaque versement successif. La possibilité de reversement entre tutelles par simple décision du payeur plutôt que par convention est dorénavant possible par une décision nationale du CNRS, qui a produit un « kit » (canevas de convention et modèle de décision de reversement), en cours de partage au niveau de la circonscription. Son expérimentation est prévue à l'IPBS et au CIRIMAT.

COPROJ 4 – Achats - Rationaliser la procédure achat des unités de recherche (Inserm - Lilâ DUHAMEL)

★ a/ CH/DU/ADM : Rationaliser la procédure achat des unités

1/ Pour une mutualisation dite « technique », consistant à définir les segments d'achats pouvant être mutualisés (recherche, téléphonie, matériel de bureau, maintenance des équipements, etc.), une première étape a consisté à identifier les avantages et les inconvénients de cette mutualisation technique. Les gains sont attendus notamment en termes de lisibilité des marchés pour les chercheurs, d'économies financières. Il existe de nombreux segments d'achats déjà communs de fait.

Le COPROJ pointe le besoin d'un outil commun de programmation des achats : cela permettrait d'avoir une programmation commune et donc une efficacité dans les achats. Pour pouvoir mutualiser certains segments d'achat, il est nécessaire d'avoir une bonne communication entre les différentes entités. La responsable Achat du CNRS, participant au groupe de travail, a contacté la DDAI sur la faisabilité de la mise à disposition de l'outil PROMISS à d'autres établissements. Ainsi, une acceptation doit émaner du siège de chaque tutelle ainsi que des services informatiques concernés.

Concernant la mise en place de procédures communes pour les achats inférieurs à 40 k€ (en s'alignant sur les usages les plus simples) et l'alignement des listes de justificatifs à fournir aux financeurs externes, l'existence de procédures internes émanant des sièges respectifs, de seuils intermédiaires différents selon les partenaires, et d'outils différents, rend la marge de manœuvre difficile au niveau régional (voir annexe). Il ne peut s'agir que d'un chantier national d'harmonisation.

L'Université de Toulouse projette le relèvement du seuil des immobilisations, pour le porter à 3 k€ comme le CNRS (à faire au moment de l'entrée dans SIFAC+)

2/ Concernant l'harmonisation documentaire, un glossaire commun « marchés » à destination des unités en cours de rédaction.

Le COPROJ porte un projet de création d'une fiche type de définition du besoin, contenant les questions à se poser lors de la naissance du projet d'achat, y compris sur les aspects financiers (existence des crédits, origines des crédits, urgence concernant l'engagement). Cependant, l'Inserm a produit au cours de l'année 2024 une nouvelle documentation que le COPROJ doit s'approprier.

★ b/ CH : Utilisation de la même offre de GAUSS-UGAP (comme CNRS, INRAE et Inserm)

Les marchés actuels de produits chimiques et consommables de laboratoires conclus par l'Université de Toulouse se terminent à l'été 2025. Une bascule vers GAUSS est à l'étude.

COPROJ 5 – Prévention-HS - Éviter la démultiplication des saisies et sollicitations des agents (CNRS - Stéphane LEBLANC)

★ **a/ CH/ADM : Avoir un document unique de prévention des risques (même trame, même format)**

La variété des outils nationaux des différentes tutelles, incompatibles entre eux, a rendu impossible une telle convergence. Ce projet devra être porté à l'échelle nationale si l'on souhaite le voir aboutir.

★ **b/ CH : Avoir un processus commun de déclaration d'accident du travail**

A *minima*, le COPROJ s'est concentré sur le développement d'un portail web commun aux différentes tutelles pour permettre aux agents d'être orientés vers la procédure de déclaration d'accident du travail ou de service en fonction de leur employeur. Une trame de ce portail a été élaborée et est en cours d'expérimentation. Si ces étapes sont validées, le lien de ce portail sera mis à disposition des unités afin qu'elle l'intègre à leur intranet pour permettre à leur personnel d'y accéder facilement.

★ **c/ ADM : Partage d'information sur les accidents du travail**

Au-delà de la déclaration et du traitement uniquement par l'employeur du déclarant, toutes les tutelles de l'unité doivent s'assurer de l'échange des informations entre elles. Jusqu'à présent, chaque tutelle est informée des accidents touchant ses personnels mais ne dispose pas systématiquement de cette information pour les personnels des autres employeurs de l'unité. En conséquence cela ne permet pas d'avoir une vision réelle de l'accidentologie dans les unités.

Pour y remédier, il est proposé de partager les informations sur les accidents. Un support a été mis à disposition sur la plateforme collaborative RESANA. Chaque tutelle devant y reporter les accidents de ses personnels avec 4 mises à jour par an.

★ **d/ CH : Registre numérique de santé et de sécurité**

Une expérimentation (CNRS-Université) avec le registre numérique de santé et de sécurité au travail de l'Université a été lancé dans une unité propre du CNRS, afin d'évaluer la possibilité de mettre en commun cet outil. Le CNRS utilise à ce jour un registre papier.

COPROJ 6 – Formation professionnelle - Optimiser l'accès à la formation professionnelle pour les agents (INRAE - Daphné FRULLINI et Mireille BARBASTE)

★ a/ CH : **Coconstruction expérimentale d'une offre de formation mutualisée** (voir aussi COPROJ 7 et COPROJ 14)

Le COPROJ a construit une offre mutualisée d'une action de formation « Manager des équipes intergénérationnelles », s'étalant de septembre à fin novembre 2024. Quatre sites de formation ont été proposés permettant de mixer les stagiaires des différents établissements sur quatre créneaux différents offrant souplesse dans le calendrier. Une coordination de l'ensemble du dispositif par l'animatrice du COPROJ avec l'organisme de formation a permis un cadrage efficace de l'expérimentation. Une annonce de formation commune a été élaborée ensemble, avec les quatre logos des tutelles concernées. Un bon taux de remplissage au moment des inscriptions a été observé et le taux de satisfaction des stagiaires a été très positif.

Mais le dispositif s'est avéré lourd et très chronophage pour l'animatrice du COPROJ qui était l'intermédiaire entre l'organisme de formation et les 3 autres établissements ; des politiques formation différentes, notamment en terme de cofinancement INRAE/Unité, ont complexifié la gestion, alors que les autres établissements ne procèdent pas au cofinancement ; un déséquilibre lors des inscriptions a demandé à reprojeter les coûts, générant de multiples échanges de mails avec l'organisme de formation : (CNRS : 15 inscrits, INSERM 9, INRAE 4, UT 4). Un taux d'absentéisme important lors des différentes sessions a impacté la dynamique des groupes. L'expérimentation est finalement jugée peu concluante.

Il semble plus efficace de privilégier les relations bilatérales (ce qui se fait déjà), notamment entre EPST qui sont les plus en phase sur les processus et de privilégier des actions communes autour de besoins spécifiques d'équipes d'UMR ou de plateformes (scientifique, informatique ou technique).

★ b/ CH : **Proposer des places de formation professionnelles à titre gratuit en fonction des disponibilités**

L'accueil en réciprocité à titre gratuit permet en principe d'optimiser le remplissage de certaines sessions sur des thématiques transverses (QVT, égalité-diversité, management, prévention, développement personnel, expérimentation animale) permettant le décloisonnement de nos personnels, le partage de pratiques et d'expériences. Cependant, les formations proposées par chaque établissement, étant au plus proche des besoins, sont bien souvent complètes en interne ou le délai de prévenance des autres établissements est trop court pour une diffusion ciblée pour une ou deux places.

L'ouverture des webinaires (comme les webinaires INRAE pour le maintien des compétences en expérimentation animale) est en revanche une action qui est plébiscitée et qui va se poursuivre.

COPROJ 7 – Patrimoine - Fluidifier et optimiser la gestion des opérations patrimoniales Recherche (CNRS - Emmanuel VIALAN, Fanja RAHARINOSY, Jocelyn MÉRÉ, Vanessa BESSON-DUBOURG)

★ a/ ADM : Réunions trimestrielles pour partager les retours d'expérience et visiter des installations techniques

Les thèmes suivants y ont été abordés : économies d'énergie, sobriété énergétique (exemple : crédits TE2024, installations photovoltaïques), maintenance, et RH technique.

Perspectives :

- Maintien des réunions trimestrielles pour pérenniser le partage des bonnes pratiques.
- Développement d'indicateurs quantitatifs pour mesurer les bénéfices concrets (ex. : économies d'énergie réalisées, nombre de formations mutualisées).
- Extension des thématiques à d'autres enjeux stratégiques (aménagement urbains et paysagers avec l'exemple du futur Campus Belin Roche partagé entre le CNRS et l'Université, gestion des déchets, résilience face aux aléas climatiques).

b/ CH : Formation mutualisée

Deux agents de l'Université ont été intégrés dans une formation ASPEC (qualité d'air en salles propres et confinées) organisée par le CNRS.

COPROJ 8 – Améliorer et simplifier le dialogue inter-tutelles (UT - Nicolas DESTAINVILLE, Stéphanie LACOMBE)

★ a/ ADM : Activer les comités politiques de tutelles

Les échanges ont rapidement amené à la remise en place des réunions bilatérales sur les UMR entre la Présidente de l'Université et les représentants des EPST en région. Les ordres du jour portent sur les projets des laboratoires, les difficultés, le patrimoine, ou encore la préparation en amont des DOR à venir. Ces réunions bilatérales se poursuivront naturellement au-delà de l'expérimentation.

Les travaux ont aussi porté sur la coordination de la préparation des évaluations HCERES des unités de recherche (vague A) :

- Réunion de lancement inter-tutelles le 12 septembre 2024.
- Collecte d'information par les administrations sur toute la durée du contrat afin de pré-remplir le maximum d'informations quantitatives des tableaux du HCERES. La tutelle gestionnaire s'assure de récupérer auprès des partenaires toutes les informations utiles pour le rapport, avec mise en place d'un espace partagé (sur RESANA) pour déposer ces données. La consolidation et la fiabilisation de ces données collectées à l'occasion de l'évaluation HCERES viendront alimenter la cartographie de la recherche. Il s'agit d'un projet commun entre le CNRS et l'Université, initié fin 2024 pour faire converger les initiatives des deux partenaires, et auquel nous entendons également associer la COMUE de Toulouse (et ses membres intéressés), laquelle y a alloué des ressources humaines conséquentes.

★ b/ DU/ADM : Utilisation de DIALOG par l'Université pour les demandes annuelles de moyens des unités

Cet outil du CNRS est utilisé par l'Inserm, ainsi que l'INRAE depuis le 1^{er} janvier 2025 ; l'IRD a ses propres outils.

Cette utilisation par l'Université, initialement prévue pour 2024 a été renvoyée à 2025 pour cause de vacance de poste dans le service concerné.

★ c/ DU/ADM : **Coordination des procédures d'allocation de moyens RH**

Elle est très difficilement réalisable dans la majorité des cas (chercheurs/enseignants-chercheurs, BIATSS/ITA, allocations doctorales) car les concours chez les différents partenaires ont leur logique et leur calendrier propres. Même pour les CPJ, le niveau de décision dans les EPST est national, et les calendriers ne sont pas synchronisés, ce qui rend difficile la coordination des campagnes. La coordination n'a pu *in fine* se faire qu'avec l'IRD. Possibilité de se coordonner sur les besoins non pérennes.

COPROJ 9 – Systèmes d'information - Partager les données nécessaires au pilotage des unités sans affecter les SI métier (CNRS - Quentin JOLLIVET)

Voir aussi COPROJ 1 et 2 sur le partage de données nécessaires au pilotage des unités.

★ a/ DU-ADM : **Construction d'un « tableau de bord de laboratoire », outil dynamique recensant les informations RH des tutelles à mettre à disposition à nos UMR**

Un travail, réalisé par le COPROJ 9 et avec l'expertise apportée par les COPROJ 1 et 2, a permis de créer 3 listes d'indicateurs comprenant :

- 13 indicateurs majeurs dans le domaine financier.
- 2 indicateurs majeurs dans le domaine du partenariat et de la valorisation de la recherche.
- 8 indicateurs majeurs dans le domaine des ressources humaines.

★ b/ DU-ADM : **Création de formats-pivot dans les trois domaines cités ci-dessus**

Actuellement le format-pivot pour le domaine RH est créé (tableau de correspondance des données, homogénéisation des données), celui pour le domaine financier est en cours de création. Le travail sur les indicateurs financiers et de gestion des contrats continuera durant la première moitié de l'année 2025.

L'animateur du GT participera au GT national concernant les indicateurs et le développement d'un outil « tableau de bord » national.

COPROJ 10 – Juridique - Accélérer/faciliter les circuits décisionnels pour les DUs (UT - Stéphanie LACOMBE et Adeline REJEK)

★ a/ DU : Deux livrables produits

- Comparatif des délégations de signature existantes : il n'y a pas de grandes disparités entre les tutelles, les DU y ont un champ de compétences déléguées assez large en matière financière et de gestion des personnels (marchés publics, bons de commandes, actes conclus pour les besoins de l'unité, ordres de mission)
 - Tableau comparatif synthétisant les circuits décisionnels
- Ils vont être diffusés aux unités.

★ b/ CH/DU : Délégation de signature des DU

Le COPROJ a étudié la faisabilité de la délégation de signature aux DU par le CNRS pour les conventions de stage en laboratoire (l'université et l'Inserm le font). La règle nationale du CNRS n'a pas permis d'aboutir, cette action a été infructueuse.

Afin de faciliter la signature des conventions de stage par le CNRS, une modification de Paul Sab'Réseau (outil UT) incluant une identification et une certification de signature est nécessaire pour se conformer aux normes de sécurité du CNRS.

★ c/ DU-ADM : Circuits de nomination et des validations des nominations des DUs

Un point doit être fait entre les différents tutelles sur les circuits de nomination des DUs pour le prochain contrat quinquennal 2026-2030.

COPROJ 11 – Missions - Permettre aux agents des unités de disposer des même offres et remboursement d'hébergement lors de leurs missions (UT - Marie-Christine JANTON et Catherine PAUT)

★ a/ CH : offres et remboursement d'hébergement

La synthèse après analyse des politiques et procédures mises en place chez les partenaires fait apparaître une application réglementaire conforme et une même application tarifaire (plafonds hébergements et montant forfaitaire des repas).

★ b/ CH-DU : Processus mission

Freins actuels :

- Existence de marchés publics particuliers à chaque établissement ; marché public (Travel planet) en cours pour l'Université, jusqu'en 2026 ; FCM Travel pour CNRS, Inserm, et INRAE.
- Contrainte des outils, notamment les SI financiers pouvant être distincts. Les process de dématérialisation de l'ordre de mission n'existent pas dans tous les établissements.
- Niveaux de décision différents : niveau local pour l'Université dans le domaine des marchés publics (mais pas dans le choix du SI finances) ; niveau national pour les EPST.

Pour l'Université, le fait de rejoindre le marché national « ESR Missions » conclu par l'AMUE et exécuté par un groupement emmené par FCM Travel pourrait apparaître comme une mesure de simplification. La question de l'adhésion de l'Université avait été travaillée au précédent renouvellement du marché mais la démarche n'avait pas abouti pour des raisons internes à l'établissement (manque de ressources humaines pour porter le projet et pour le décliner opérationnellement). Il n'est pas prévu de nouvelles phases d'intégration dans le marché "ESR Missions" avant la fin du contrat (2026) mais ce point sera de nouveau débattu en 2026.

★ NB : CH : consécutivement aux remontées des différents établissements participant à l'expérimentation, un décret et une circulaire ministérielle ont simplifié la production de justificatifs des dépenses des missionnaires (suppression des factures des repas). Cela était déjà appliqué par l'Université.

COPROJ 12 – Juridique - Déployer les règles de travail communes et de façon homogène indépendamment de la nature de l'hébergeur des unités de recherche / Règlement intérieur des unités (UT – Romain VELLAS et Stéphanie LACOMBE)

★ a/ CH/DU/ADM : Règlements intérieurs

Le modèle CNRS/UT de Règlement intérieur a été adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Toulouse le 3 février 2025, après avoir été examiné par le CSAE lors de la séance du 28 novembre 2024 et par la commission de la recherche le 17 décembre 2024.

Ce modèle est conforme aux recommandations de JURISUP (Réseau professionnel des responsables des affaires juridiques de l'enseignement supérieur et de la recherche).

Perspective : au niveau national, le réseau JURISUP s'est saisi de ce RI pour le proposer à l'ensemble des ONR.

★ b/ CH/DU/ADM : Coordination des politiques relatives à la RGPD dans les laboratoires

Cela concerne notamment les données de la recherche et de santé. L'objectif est de faire se rencontrer les DPO dans un premier temps.

COPROJ 13 – Reconsidérer les règles de la restauration au travail (UT - Sandrine TRINQUIER et Catherine PAUT)

★ CH : Garantir un reste à charge homogène pour les agents de l'université dans tous les restaurants qu'ils fréquentent

La disparité des seuils indiciaires nationaux des ONR rend très difficile la convergence, même s'il y avait une volonté politique locale. Il y a peu de marge de manœuvre au niveau local pour les ONR sur les politiques employeurs.

L'Université souhaite expérimenter une mesure de convergence des restes à charge sur les premières tranches indiciaires ($INM \leq 465$), incluant les doctorants rémunérés par l'Université. L'analyse financière a été réalisée. Mais l'incertitude budgétaire a incité l'établissement à reporter la décision de mise en œuvre au budget 2026.

COPROJ 14 – RSE/RSU - Partager la réflexion et les initiatives RSE/RSU sur le site (CNRS - Carole MAINGUY)

Ce COPROJ a mené un travail à destination des laboratoires, complémentaire de celui de la COMUE. La réflexion actuelle de la COMUE est plus orientée sur les campus et les formations.

★ a/ DU : Mutualiser et coanimer le réseau de référents DD-RS des laboratoires

Le réseau constitué s'est réuni pour une journée le 14 novembre 2024. Le programme a porté sur la présentation des politiques RSE/RSU des différentes tutelles, des temps d'échanges et des ateliers. L'expérience sera renouvelée.

Freins :

- Les tutelles ont des avancements divers sur les sujets TES. Il est complexe d'harmoniser certaines pratiques, notamment pour les organismes de recherche dont les plans d'action découlent des décisions politiques nationales. Cependant, les tutelles peuvent *a minima* partager leurs pratiques, et coconstruire certains projets.
- Toutes les tutelles n'ont pas une personne référente à temps plein pour les questions de RSE/RSU. Il peut être compliqué pour ces personnes de se dégager du temps pour ces projets.

★ b/ DU : Fiche BGES

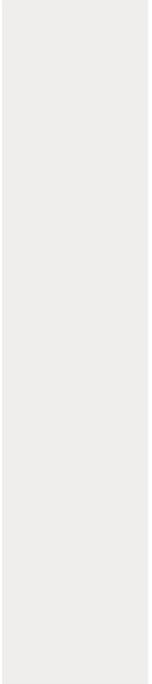
Les procédures des différentes tutelles pour la réalisation de BGES ont été identifiées : où et à qui demander les données nécessaires.

★ c/ CH : Fiche formations à la TES

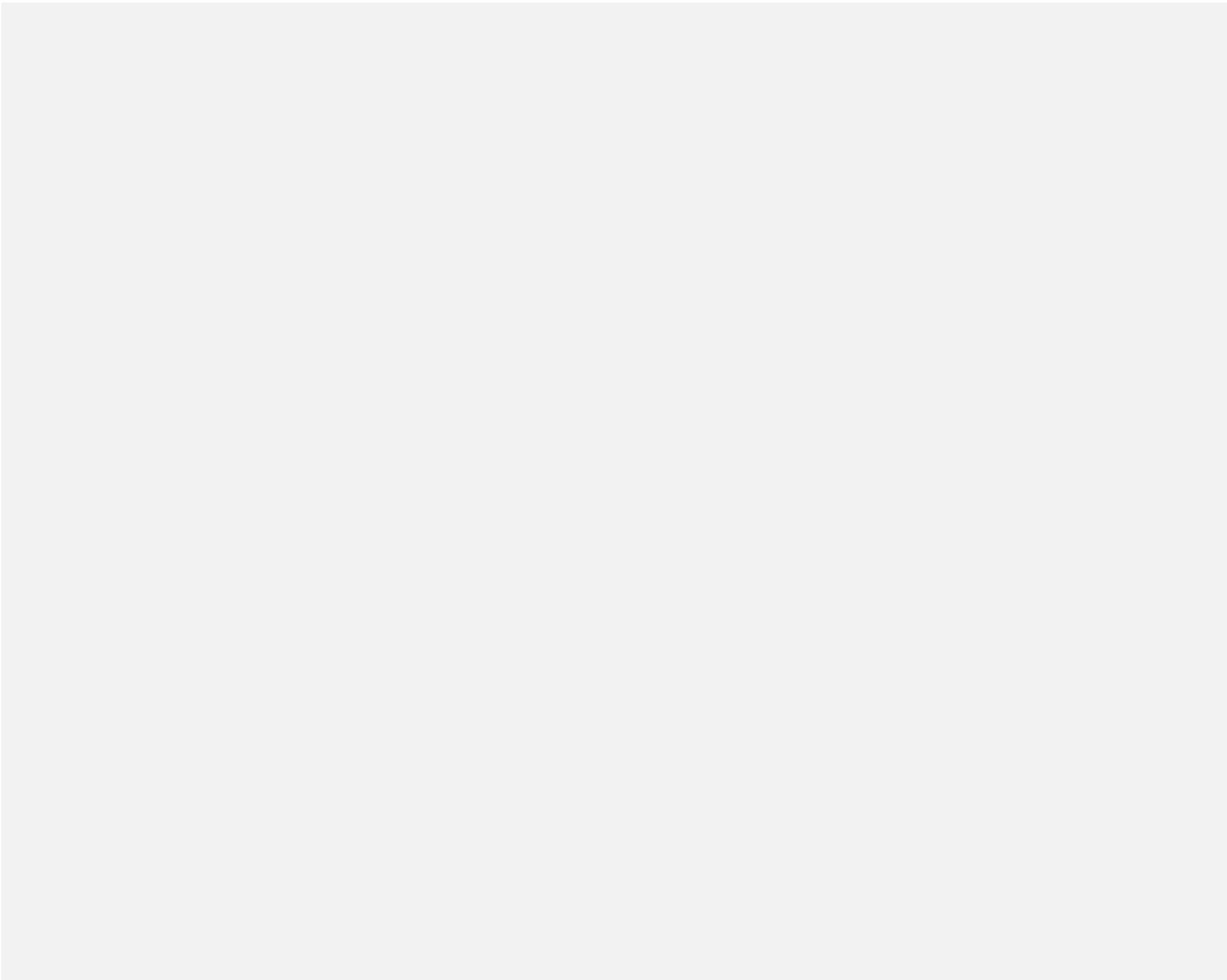
Une fiche formation TES est en cours de finalisation. Il s'agit d'un listing, non exhaustif, de formations ou ressources disponibles gratuitement en ligne pour se former sur différents aspects de la TES.

Perspectives du COPROJ :

- Réunion régulière du GT inter-tutelles, tous les mois. L'élargissement à d'autres tutelles dont les laboratoires ont majoritairement une activité expérimentale (INP et INSA) est proposé.
- Afin de poursuivre en 2025, les pistes suivantes d'accompagnement des référents de laboratoires sont proposées :
 - Établissements d'un plan d'actions à l'issue du BGES ;
 - Élaboration d'une **charte TES** à destination des laboratoires (benchmarking sur l'OMP)
 - Usages du numériques (rationalisation des achats, extension de garanties, réparations, hébergement de serveurs et de clusters dans des salles dédiées) ;
 - Alternatives à l'achat neuf ;
 - Consommables plastiques à usage unique ;
 - Économies sur la consommation des gros équipements, salles blanches, etc. (benchmarking sur le LAAS) ;
 - Sensibilisation à l'analyse du cycle de vie ;
 - Offre mutualisée de covoiturage (coordonner avec la réflexion qu'il y a eu à la COMUE).



ANNEXES



Description du projet

Titre : PILOTAGE/FINANCES processus contrat de recherche

Objet : Partager processus contrat de recherche et les données financières des unités

Bénéfices attendus et cible visée en termes de simplification :

Simplifier le processus des contrats pour les chercheurs : identification des interlocuteurs et suivi du traitement

Aboutir sur une trame commune de contrats dits « simples » type Prestation, NDA et MTA et un point d'entrée unique pour le contact avec les équipes support quelle que soit la tutelle

Porteurs et contributeurs

Porteur(s) : CNRS - Aline DUYNSLAEGER (Responsable service Partenariats et valorisation) et Antoinette VALLERNAUD (Responsable service Partenariat et valorisation adjointe)

Contributeurs :

pierre.de-ramefort@ird.fr;

dominique.lautier@inserm.fr;

carole.matthia@univ-tlse3.fr;

romain.vellas@univ-tlse3.fr;

jocelyne.griso@univ-tlse3.fr;

frederic.druilhet@cnrs.fr

muriel.bouas@inserm.fr

Début et fin des travaux : 17/10/23 - XXXXXXXXX

Jalons importants du projet :

Partager nos pratiques (présentation de l'outil ticketing de l'UT3 et du process contrat du CNRS)

Pistes et convergences de modèles contractuels paraissent accessibles mais la mise en place expérimentale est souvent limitée à l'avis du national qui ne souhaite pas déroger en local et à la validation en local par des instances annuelles

Outil Ticketing à explorer (outil local UT3; dvlp à DR2 CNRS)

Tous convergent sur la possibilité d'avoir des indicateurs (type PCRU) mais alimentation des données à améliorer et garantir

Synthèse des travaux

Réalisations (les actions prioritaires portées par le COPROJ feront ici l'objet d'une attention particulière) :

- Les outils et interlocuteurs utilisés pour la process contractuel restent nombreux et diversifiés, travailler à « banaliser » le process
- Question d'homogénéisation des trames de contrats , première étape : NDA MTA et prestation de service mutualisable
- Signature électronique: point fortement discuté divergence des outils validés par les établissements
- Souhaite poursuivre le process de dialogue pour faire du suivi de projet/contrat

Leviers et freins :

Périmètres d'implication et organisation des tutelles différents dans les processus de mise en place des contrats multiplicité des interlocuteurs à connaître par les chercheurs

Procédures larges- Outils diversifiés et peu ou pas compatibles pour la mutualisation

Homogénéisation de trames contractuelles relève d'une décision du national pour les ONR, sans possibilité d'agir au niveau local

Description du projet

Titre : Échanger les pratiques et les données RH-Recherche entre les tutelles

Objet : Partager des informations RH sur un espace commun (lien COPROJ SI n°9)

Bénéfices attendus et cible visée en termes de simplification : simplifier / harmoniser / meilleure vision centralisée des données RH / facilitation du suivi des effectifs et accès aux informations RH pour les structures de recherche

Porteurs et contributeurs

Porteur(s) : AZALBERT Stéphanie (CALMES Hélène – partie en mars 2024)

Contributeurs : BONNET Ingrid, BRUNEL Pauline, CASSIN Véronique, CHAUMIER Christophe, FOUQUEREAU Patricia (partie mi 2024), LABRO Caroline (remplacée par BARBASTE Mireille) NALET-MARTIN Maguelone,

Début et fin des travaux : Début 23/10/2023 - Fin 31/12/2024

Synthèse des travaux

Réalisations (les actions prioritaires portées par le COPROJ feront ici l'objet d'une attention particulière) :

- **Cartographie des informations RH** recensées sur espace Resana
Interlocuteurs RH des Etablissements / Outils / Organisation du travail : Congés-Cycle travail-fermeture obligatoire / Campagnes recrutement / Campagnes promotions / Demandes moyens / Campagnes d'Évaluations / Barèles rémunération et indemnitaires / LDG / Supports Égalité
=> *Réel besoin des structures de disposer d'un espace unique pour accéder aux informations RH des différentes tutelles y compris pour accéder aux informations relatives au quotidien : modèle d'actes, type R.I etc.*
- **Cahier des charges : simplification du suivi des effectifs en UMR** (Lien COPROJ SI)

Expérimentation sur deux unités pilotes (CRCT(UTIII/Inserm/CNRS) et TBI (INRAe/CNRS/INSA)) =>
1^{ère} étude menée sur le CRCT. Identifier la faisabilité de mise en œuvre d'indicateurs RH (Nombre

de mouvements dans l'unité (entrées et sorties) Répartition du personnel (BAP, emploi type, corps etc.)), issue des SIRH des établissements

Leviers et freins :

- ⇒ Quelles modalités de mise à disposition des informations RH des différents établissements aux UMR

Nécessite expertise SI et moyens humains mobilisés par les établissements car régularité de MAJ des données impérative :

- Quel outil utilisé ?
 - Quelles modalités d'administration de l'outil? Quelles ressources pour administrer l'outil dans chaque établissement ?
 - Comment opérer la gestion des accès ?
-
- ⇒ Première difficultés identifiées dans la mise en œuvre des indicateurs RH (lien COPROJ SI) :
 - Hétérogénéité des données et le manque de données, notamment sur les informations administratives (BAP, emploi-type, corps, etc.) complexifie le travail et peuvent rendre l'indicateur peu fiable.
 - Doublons sur les exports de chaque établissement difficilement retraitables

Les agents d'une unité peuvent apparaître dans différents outils tutelles car le support financier de leur contrat à changer ou bien par nécessité administrative (obtention droit outils ou pour entretien annuel des agents managés). Les doublons entre tutelles ont des dates d'entrée/ sortie des agents qui ne sont pas cohérentes.

- Il semblerait que la mise à jour des outils ne soit pas faite. Après échange avec le RA de l'unité, les agents partis ne sont pas « sortis » de la structure si l'on s'appuie sur les fichiers tutelles.
- Difficultés, au-delà de cette phase expérimentale, dans le traitement des données au regard du RGPD

Evaluation de l'impact de l'expérimentation en termes de simplification :

- **Point fort de cette expérimentation => Les échanges réguliers inter-établissements ont contribué à fluidifier les échanges, renforcer les liens et accélérer le traitement de situations, in fine, au bénéfice des structures de recherche.**
- **Echanges de pratiques à poursuivre :**

Possibilité d'Homogénéiser des dates de campagnes notamment les entretiens professionnels => Partage de calendriers ont permis de trouver des latitudes, côté UTIII, pour s'aligner sur les dates des ONR – pb INRAE dates différentes sur les IT

Utilité des rappels simplification gestion des cumuls => Autorisation préalable remplacée par le régime déclaratif (enseignement/jury de concours)

Possibilité de mutualisation des initiatives individuelles => Sensibilisation Handicap, Egalité, Informatoin Retraite etc.

- Simplification du suivi des effectifs pour les UMR : **travail unité pilote toujours en cours** (COPROJ SI). Des contraintes élevées pour agréger les différentes données des SI - absence de marge de manœuvre sur les outils nationaux.

- Politique sociale

Elargissement service médecine partagé multi-organismes porté CNRS pour les agents IRD du site Toulousain

Volonté INRAe de partage avec service de médecine en vue du recrutement d'un médecin sur unité mixte : UTIII/CNRS/Inrae sur le site d'Auzeville. De manière générale, le partage de pratiques des médecins du site UT, médecine partagé CNRS et autres établissements comme Inrae, nous semble pertinent.

Perspectives au-delà de 2024 (en cas de poursuite : attendus et le cas échéant, indicateur(s) de mesure de la simplification obtenue ; en cas d'arrêt : raisons) :

Volonté forte des membres du COPROJ de maintenir des rencontres régulières du réseau RH inter établissements

Point d'attention cependant, pas de personne identifiée pour animer ce COPROJ. S. Azalbert quitte ses fonctions et ne pourra poursuivre le pilotage de ce COPROJ. Quels moyens pour faire vivre ce réseau et porter les projets envisagés ?

Projets =>

- Participation des différents établissements aux journées de formation des Responsable Administratifs – (présentation rapide des acteurs – dispositifs – outils) - Format ½ journée

Mise en lien à prévoir avec :

- Réseau des RA : resadmin.bureau@services.cnrs.fr
 - Réseau CNRS : Vanessa Bertrand
-
- Réalisation d'un courrier commun harmonisé des référents parité/égalité
 - Visuel commun – dispositifs signalement

Description du projet

Titre : Simplifier la gestion financière des UMR

Bénéfices attendus et cible visée en termes de simplification :

1/ Périmètre des unités en cotutelle UT3 : règle générale est le **mandataire unique de gestion et de valorisation** selon le principe de l'hébergeur – gestionnaire.

Organisation conçue par les UMR locales comme une **source de simplification** parce qu'elle accepte des **dérogations**.

Ces assouplissements à la règle du mandataire unique de gestion doivent donc être confortés pour fluidifier la gestion des contrats de recherche

2/ Nécessité d'une implication plus forte des tutelles qui pourrait se traduire par l'activation du **comité de contrat**

Porteurs et contributeurs

Porteur(s) : Dominique Lautier – Anne-Isabelle Brendel

Contributeurs : Anne-Isabelle BRENDEL, Dominique LAUTIER, Pierre DURAND DE RAMEFORT, Stéphanie LACOMBE, Carole MATTHIA, Christelle Feugeade, Nicole Lhermitte, Virginie MAHDI, Véronique CASSIN ,Romain VELLAS, Jocelyn MERE

Début et fin des travaux : 26/10/2023 - 31/12/2024

Jalons importants du projet :

- Fluidifier dérogations classiques DGG DGV
- Fluidifier reversements (SE/INFRA)
- Activation du comité de contrat
- Gestion financière hors DGG
- Suivi budgétaire des ressources propres hors contrats de recherche (gestion recette/dépense des colloques, prestations des plateformes).

Synthèse des travaux

Réalisations (les actions prioritaires portées par le COPROJ feront ici l'objet d'une attention particulière) :

liste des dérogations classiques	Décembre 2023
Mise en place d'un circuit simplifié	IRAP Juin 2024 INFINITY Pas abouti durant 2024
Modèle de courrier générique de dérogation	Juin 2024
Avenant à la convention de mixité (intégration de la liste de dérogations classiques)	Fin 2024. Pour la convention de mixité de RESTORE signée en 2024, la liste de dérogations a été intégrée.
Mise en place d'un circuit simplifié pour unité avec mandataire unique de gestion	Reversement par décision mis en suspens dans l'attente d'une décision nationale CNRS. Kit + modèles du CNRS à partager au niveau de la circonscription.
Modèle de notification de reversement	Reversement par décision mis en suspens dans l'attente d'une décision nationale CNRS. Kit + modèles du CNRS à partager au niveau de la circonscription.
Avenant à la convention de mixité (intégration de la liste de dérogations classiques)	Fin 2024. Pour la convention de mixité de RESTORE signée en 2024, la liste de dérogations a été intégrée.
Synthèse des contrats par unité (financier/non financier)	INFINITY Pas abouti durant 2024
Analyse de plusieurs types d'organisation	RESTORE : convention mixité signée fin 2024 IPBS expérimente DGG UT3 CIRIMAT expérimente DGG CNRS
Outil de suivi fin des recettes et dépenses au niveau du laboratoire	Discussion à poursuivre.

Leviers et freins :

<ul style="list-style-type: none"> • Simplification par la règle du mandataire unique de gestion • Possibilités de dérogation à cette règle • Comité de contrat permettant une vue d'ensemble des contrats par unité + implication de toutes les tutelles
<ul style="list-style-type: none"> • Trouver une autre organisation si la règle du mandataire unique n'est pas acceptée • Circuit de demande de dérogation non cadré

- Lourdeurs administratives autour des reversements de crédits
- Comité de contrat : exercice chronophage + disparité des logiciels et difficulté d'extraction de données communes
- Suivi budgétaire des ressources propres hors contrats de recherche (gestion recette/dépense des colloques, prestations des plateformes). Point faible identifié au cours des réunions du Coproj.

Evaluation de l'impact de l'expérimentation en termes de simplification :

L'expérimentation a globalement permis un renforcement des échanges entre tutelles sur les procédures internes de chacune.

Objectifs partiellement atteints :

Fluidifier les dérogations classiques au mandataire de gestion unique : objectif atteint

Fluidifier les reversements : les échanges au cours du coproj laissent préjuger d'une atteinte prochaine de l'objectif

Activation du comité de contrat : objectif non atteint

Suivi budgétaire des ressources propres hors contrats de recherche : échanges à poursuivre

Perspectives au-delà de 2024 (en cas de poursuite : attendus et le cas échéant, indicateur(s) de mesure de la simplification obtenue ; en cas d'arrêt : raisons) :

- Fluidifier les reversements : au vu du kit et modèles du CNRS, finaliser les documents et procédures cadrant les reversements au niveau local

- comité de contrat à activer

Description du projet

Titre : Rationaliser la procédure « Achat » des unités de recherche

Objet : Reflexion sur les axes possibles en termes d'harmonisation

Porteurs et contributeurs

Porteurs : Lilâ Duhamel, Responsable Achats – Marchés et missions juridiques, Délégation Régionale Occitanie Pyrénées, INSERM

Contributeurs : Karine Michel (CNRS), Catherine Paut et David Oliveira (UT3), Amina Rabehi (INRAE), Claire Thouilles (CNRS), Bruno Moal (IPBS)

Début et fin des travaux : octobre 2023-décembre 2024

Synthèse des travaux

Réalisations (les actions prioritaires portées par le COPROJ feront ici l'objet d'une attention particulière) :

1. Sur l'aspect procédural

Un état des lieux comparatif des diverses pratiques a été réalisé. Il a permis de déceler s'il était possible ou non d'harmoniser certaines de ces dernières.

Cela a pour objectif de simplifier administrativement la recherche et d'accroître la lisibilité et la cohérence des pratiques des différentes tutelles.

En synthèse,

- La politique « Achat » est définie au niveau national pour les établissements déconcentrés, contrairement à UT3 qui dispose de sa propre politique.
- Certaines tutelles font la distinction entre les achats destinés à la conduite d'activité des recherches des autres achats. Pour cette première catégorie, l'entité peut être qualifiée d'« autres acheteurs » en vertu de l'Article R2100-1 du Code de la commande publique et bénéficie ainsi de certaines règles dérogatoires. L'INRAE ne fait pas cette distinction.
- Le représentant du pouvoir adjudicateur est susceptible de différer selon les tutelles (Pour UT3, le RPA est la présidente de l'université ; pour les autres tutelles, le RPA diffère, les directeurs d'unités sont les RPA des marchés répondant aux besoins en fournitures et services, propres à l'unité concernée, inférieur aux seuils européens).
- Le contrôle interne de chaque entité ne s'effectue pas sur les mêmes types de marchés.

- Pour couvrir les besoins dont le montant estimé est inférieur à 40 000€ HT, le principe est l'absence de publicité et mise en concurrence préalables. Cependant, les entités publiques mettent en place des procédures internes pour répondre à ces besoins. Ces procédures internes sont différentes entre les tutelles sur certains points (voir la synthèse état des lieux pour plus de précisions) à savoir :
 - ⇒ Demande de plusieurs devis dès le « premier euro » pour UT3. Pour l'INSERM : demande de plusieurs devis à compter de 25k€ ou si le besoin est financé via financement externe. Pour les autres tutelles, cela dépend de l'origine du financement de l'achat.
- Les outils ne sont pas les mêmes : profil acheteur, logiciel de business intelligence, logiciel financier (INSERM /INRAE et UTS utilisent SIFAC contrairement au CNRS).

Pour plus de détails : Annexe 1 (Fichier Excel) et Annexe 2 (Synthèse).

Leviers et freins :

Ainsi, il ressort que pour les établissements déconcentrés, la marge de manœuvre est limitée contrairement à l'université de Toulouse 3 qui dispose d'une plus grande liberté d'action puisqu'elle fixe à son niveau les procédures internes souhaitées contrairement aux établissements publics déconcentrés de l'Etat.

En principe, cet état des lieux avait pour but de visualiser les points pouvant être harmonisés. Nous avons réfléchi à harmoniser les pratiques pour les achats dont le montant estimé du besoin est inférieur à 40 000€, mais cela relève en réalité du siège car les procédures internes applicables au sein de telle ou telle entité sont établies au national.

En outre, en cours d'année 2024, de nouvelles procédures ont été mises en œuvre par l'Inserm notamment par l'édiction de nombreux documents devant être utilisés pour les achats répondant à un besoin dont le montant estimé se situe entre 25 000 et 40 000€ HT.

Cet état des lieux permet néanmoins de mettre en lumière une difficulté qui concerne les pièces justificatives exigées par certains financeurs. En effet, ces derniers vont parfois au-delà de la réglementation en exigeant une mise en concurrence pour des achats de faible montant. Ainsi, une harmonisation de la pratique est nécessaire entre ces tutelles.

2. Sur l'aspect technique

Une réflexion s'est engagée sur plusieurs axes relatifs à une hypothétique mutualisation dite « technique ».

2.1. Avantages et inconvénients

Objectif : compiler les avantages et les inconvénients de la mutualisation technique, puis dans un second temps, une recherche des segments d'achats pouvant faire l'objet d'une telle mutualisation.

Avantages :

- La mutualisation permet d'éviter une confusion et une incompréhension au sein des unités.
- Elle permet un gain en « coût agent » car la passation de plusieurs marchés par les tutelles mobilise les acheteurs publics des tutelles sur un même sujet/objet
- La massification des achats permet d'obtenir de meilleurs tarifs du fait des économies d'échelle mais aussi d'uniformiser les prix et donc faciliter la compréhension en unité,

- Le recours à des centrales d'achat (UGAP ou RESAH) permet d'avoir une harmonisation des marchés facilitée et une rapidité entre l'émergence du besoin et la mise en place effective du marché. Le recours aux centrales d'achat facilite l'harmonisation entre les tutelles.
- Le secrétariat général aux affaires régionales (SGAR) anime et organise le réseau de la Plate-Forme Régionale des Achats (PFRA). La PFRA propose de nombreux marchés notamment sur les segments d'achat standard (ex – élimination des déchets, gardiennage, élagage...)
- La mutualisation peut aussi passer par l'intégration de l'INRAE, d'UT3 et de l'INSERM aux marchés CNRS passés en centrale d'achat.

Inconvénients :

- La marge de manœuvre des établissements soumis à une logique de déconcentration est plus restreinte que celle des établissements autonomes (type UT3)
- Un des aspects positifs de la multiplicité des marchés pour les unités est la souplesse et le fait de pouvoir « piocher » dans le marché souhaité.
- Une uniformisation a pour conséquence que certaines tutelles n'auront plus la main sur le marché et devront passer par une intermédiaire (une autre tutelle), ce qui peut ralentir la réactivité.
- Les tutelles ne sont pas aux mêmes niveaux de réflexion pour les groupements de commandes : pour les établissements déconcentrés la réflexion d'une mutualisation s'effectue essentiellement au niveau national.
- La mutualisation suppose de se coordonner dans le recensement des besoins, via une programmation commune,

Constat :

- Pour les établissements déconcentrés, certains segments d'achats sont déjà passés via des centrales d'achats type UGAP ou bien même via les marchés CNRS-AMUE. Que ce soit des segments dits standards (*marché d'hébergement et de transport (CNRS-AMUE), marché de téléphonie mobile (DAE), acquisition de matériel informatique (AMUE)* ou des segments scientifiques (*ex : marché d'instrumentation scientifique passé en groupement de commande par l'AMUE et le CNRS, qui profite aux adhérents de l'AMUE*).
- Volonté de renforcer le recours aux centrales d'achats pour les marchés « standards » afin de pouvoir se concentrer sur des marchés plus stratégiques.
- Au niveau local, nous avons réfléchi aux éventuels segments pouvant être harmonisés à savoir :
 - ⇒ Nettoyage
 - ⇒ Gardiennage
 - ⇒ Accueil

2.2. L'outil de prédilection pour parvenir à une mutualisation technique : la programmation

Un second axe concernant la mutualisation technique a fait l'objet d'une réflexion. Il s'agit de la programmation des achats. Chaque entité effectue une programmation annuelle ou pluriannuelle.

Pour pouvoir mutualiser certains segments d'achat, il est nécessaire d'avoir une bonne communication entre les différentes entités.

Un unique logiciel de programmation serait bénéfique pour les chercheurs. En effet, les unités devraient programmer leur achat dans un seul outil centralisateur, ce qui :

- D'une part permettrait d'avoir une connaissance globale des besoins des unités et ainsi mutualiser les achats dans une logique de performance économique notamment
- D'autre part, faciliterait ce travail de recensement pour les gestionnaires en unité mais aussi permettrait aux unités d'apprécier les différentes entités comme un ensemble cohérent et harmonisé.

Ainsi une programmation sur un outil commun permettrait de fluidifier la communication entre les différentes tutelles mais également d'organiser la passation de marché commun via des groupements d'achats.

Il ressort de la réflexion, une volonté des autres entités de demander au CNRS de bénéficier de cet outil. Cela permettrait d'avoir une programmation commune et donc une efficacité dans les achats. La responsable Achat du CNRS, participant au groupe de travail, a contacté le DDAI sur la faisabilité de la mise à disposition de l'outil à d'autres établissements. Ainsi, une acceptation doit émaner du siège de chaque tutelle ainsi que des services informatiques concernés.

2.3. Les magasins de l'Inserm

Le COPROJ a été l'occasion pour Monsieur Teyssier, Responsable Magasin au sein de l'Inserm de présenter ce service et d'en vanter les mérites. Une réflexion s'est engagée à la suite afin de connaître le point de vue des autres tutelles en la matière.

En 2004, la circonscription Occitanie Pyrénées de l'Inserm a mis en place des magasins au sein de plusieurs centres de recherche. Au fur et à mesure, de nouvelles unités de recherche en sont devenues bénéficiaires. Actuellement, ces magasins sont au bénéfice des unités INSERM suivantes :

- UMR 1291 INFINITY
- UMR 1220 IRSD
- UMR 1297 I2MC
- UMR 1037 CRCT
- UMR1301 RESTORE.

Pour l'approvisionnement de ces magasins, le délégué régional, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, a mis en place deux marchés publics à savoir :

- La mise à disposition en stock « dépôt » ou « consignment » et la fourniture de produits, réactifs et kits de biologie moléculaire et de biochimie, de produits de biologie ou culture cellulaire ainsi que de produits chimiques et produits pour la séparation des molécules (dit « Marché REACTIF ET MILLIEUX ») décomposé en 6 lots.

- La mise à disposition en stock « dépôt » ou « consignation » et la fourniture de consommables pour culture cellulaire, les consommables en plastique et en verre hors culture cellulaire et les autres consommables de laboratoire, les matériels de laboratoire et EPI (dit « Marché CONSOMMABLES SCIENTIFIQUES ») décomposé en 7 lots.

Ces marchés sont estimés respectivement à 4 millions et à 3,5 millions d'euros HT sur 4 ans.

Ces accords-cadres à bon de commandes multi-attributaires ont fait l'objet d'une demande de dérogation aux marchés GAUSS (UGAP) auprès de la Direction des Affaires Financières de l'Inserm

Les magasins proposent des services importants aux utilisateurs finaux c'est-à-dire aux équipes de recherche. En effet, ces magasins mettent à disposition des équipes un stock dans lequel ces dernières sélectionnent les produits proposés en fonction notamment de leurs adéquations au protocole de recherche en cours et en fonction des prix.

Les fournitures, objet des marchés, sont proposées dans le cadre de deux types de stock :

- Le stock « Consignation »
- Le stock « Dépôt »

Le stock consignation permet une mise à disposition des produits au profit de l'Inserm sans contrepartie financière instantanée. En effet, l'Inserm règle le prix des produits une fois que ces derniers auront été commandés aux magasins INSERM par une équipe de recherche.

La livraison des produits au magasin n'enclenche pas la facturation c'est le bon de commande adressé au titulaire avant le dernier jour du mois en cours, qui enclenchera la facturation

La livraison s'effectue dans le délai maximal prévu sur le bordereau d'approvisionnement. Ce bordereau d'approvisionnement correspondant à la liste des produits que l'Inserm adresse au Titulaire pour lui permettre de tenir son stock-consignation à un niveau de disponibilité satisfaisant pour le Client

Le stock dépôt permet une mise à disposition des produits au profit de l'Inserm sans contrepartie financière instantanée. Le premier dépôt est considéré comme un approvisionnement à titre gratuit. Le client adresse ensuite le bon de commande, avant le dernier jour du mois en cours, pour permettre au Titulaire d'émettre la facture et un bon de livraison pour réapprovisionner son stock dépôt en fonction des références commandées par les utilisateurs. Pour le Client les commandes de régularisation ne seront pas liées aux livraisons antérieures mais à/aux livraisons de celles-ci et la facturation sera conforme à/aux livraisons. Ainsi la livraison déclenche la facturation.

De ce montage, en stock dépôt ou consignation, par ailleurs inenvisageables avec GAUSS est un système particulièrement vertueux :

- ⇒ Accessibilité immédiate à la quasi-intégralité des consommables récurrents indispensables aux protocoles expérimentaux. Les magasins offrent un service de qualité aux bénéficiaires finaux en livrant directement les produits aux équipes de recherche.
- ⇒ Le paiement s'effectue lorsque la fourniture sort du magasin, ainsi une immobilisation financière pour le stock est évitée
- ⇒ Le titulaire peut prévoir l'installation d'équipements mobiliers de stockage et la maintenance de ces mobiliers lui incombe.
- ⇒ L'Inserm apporte un service de stockage (mise à disposition à titre gratuit d'un local au profit des titulaires pour l'entrepôt du stock). Après signature du récépissé de livraison et contrôle quantitatif et qualitatif, l'Inserm prend en charge la surveillance, la gestion, la distribution et le règlement des produits.

- ⇒ Le transfert de propriété s'effectue lors de la remise de la fourniture aux utilisateurs finaux, en amont le fournisseur reste propriétaires. Ainsi en cas de destruction, partielle ou totale, (panne d'un congélateur, coupure de courant, incendie, inondation, effraction...) du stock, le Titulaire prendra en charge le remplacement de ce dernier. En 2021, suite à un incendie, un sinistre de 60 000€ a été pris en charge par les fournisseurs. De surcroît les produits peuvent être retournés aux frais ou sous la responsabilité du titulaire dans plusieurs cas et notamment les produits dont le taux de rotation est jugé trop faible, les produits obsolètes du fait du dépassement de la DLU, les produits toujours en stock à la date de fin du marché.
- ⇒ Des avantages environnementaux avec la massification des approvisionnements et donc une réduction des livraisons là aujourd'hui où de très nombreux produits commandés sur Gauss sont emballés séparément bien qu'ils fassent partie d'une même commande. Ceci entraîne également une diminution du nombre d'actions au moment de la réception.
- ⇒ Réduction du coût agent : Pour la gestion de ces marchés multi-attributaires un responsable de magasin passe 1 à 2 commandes par fournisseur par mois.
- ⇒ Un logiciel a été conçu par les responsables magasins pour gérer ces modes de gestion en consignation et dépôt.
- ⇒ Dans le cadre de la gestion, la saisie de commandes mensuelles passe systématiquement par une duplication des dernières commandes chez le fournisseur et la modification de quantités sur la majorité des lignes et des éventuels ajouts ou suppressions de certaines lignes. Cette optimisation réduit le temps de saisie et donc permet aux agents d'effectuer des activités annexes au bénéfice des utilisateurs.
- ⇒ Le prix que reflète la passation d'une commande s'élève à 90€ environ. Le fait d'effectuer moins de commande revient donc à une économie. Sans compter les frais liés aux expéditions, transport, réception, au travail des gestionnaires, celui des services de la délégation.
- ⇒ Meilleure performance économique les tarifs sont en moyenne inférieurs aux marchés Gauss.
- ⇒

Analyse tarifaire : comparaison GAUSS

Méthodes utilisées :

Pour le marché consommables scientifiques:

- Identification lors de notre analyse des offres des références les « mieux-disantes » dans les réponses des candidats.
- Collecte de 2 informations tarifaires sur ces mêmes références dans l'offre UGAP/GAUSS, prix à l'unité et meilleur prix dégressif dans le lot de vente maximum.
- Comparaison des résultats financiers par « Lot » en partant des quantités de produits consommés sur l'exercice 2023

Méthode utilisée pour le marché milieux/réactifs:

- Identification lors de notre analyse des offres des références les « mieux-disantes » dans les réponses des candidats.

- Collecte de l'information tarifaire sur ces mêmes références dans l'offre UGAP/GAUSS, prix à l'unité uniquement car très peu de références sont proposées en vente par lot
- Comparaison des sommes en partant des quantités de produits consommés sur l'exercice 2023

Résultats :

Pour les consommables, les résultats démontrent que le niveau tarifaire proposé par les candidats ayant répondu à notre procédure est plus bas que celui que sur le marché UGAP pour un achat à l'unité (13.84% soit environ 368 k € d'économie envisagée sur la durée totale de l'accord-cadre) mais également par volume (6.3% soit environ 167 k € d'économie envisagée sur la totalité de l'accord-cadre).

Pour les réactifs, les résultats nous montrent que le niveau tarifaire proposé par les candidats ayant répondu à notre procédure est plus bas que celui que sur le marché de l'UGAP soit 32,05% (environ 740 000€ sur 4 ans).

Bilan :

-À l'unité, l'économie annuelle estimée pour ces 2 marchés est de 278 463,00€

-Sur le marché consommables, les quantités sur lesquelles le tarif est le plus bas sur Gauss sont parfois égales à des lots d'approvisionnement de 50/140 cartons de flacons, de plaques ou de tubes. Pour certaines références, cela représente la consommation annuelle d'un, voire des 3 sites. De plus, une trop grosse quantité ne peut être stockée qu'au détriment d'autres références tout aussi utiles aux utilisateurs, ce qui sera contreproductif par rapport à la diversité des besoins exprimés par ceux-ci et à notre rôle de service de soutien.

Les facteurs qui génèrent ces écarts sont principalement l'identification et la quantification de nos besoins qui permettent aux candidats de nous offrir leur meilleur tarif sur des besoins ciblés ; notre expérience depuis 2004 dans nos modes de gestion ; la confiance dans les relations que nous avons créées avec nos fournisseurs/fabricants. À l'inverse, les marchés UGAP restent très généralistes en raison de la multitude de références qui sont proposées.

Ensuite, les résultats permettent au DAF de l'Inserm de demander à l'UGAP de renégocier des familles de produits avec des fournisseurs, afin que ceux-ci améliorent leurs offres au profit de l'ensemble des EPST. Nous avons ainsi par nos marchés un rôle de « vigie » qui bénéficie à l'ensemble de la communauté. Enfin, en cumulant nos marchés et l'accès au marché UGAP, il existe des opportunités supplémentaires d'économies.

Le marché UGAP est très intéressant pour l'Inserm par le volume des références et les prix proposés pour des achats occasionnels. D'un autre côté le modèle d'organisation, les volumes de commandes, la mutualisation de notre procédure d'achat pour les 3 magasins, le volume des approvisionnements (22 tonnes rien que pour le CRCT) que nous réalisons, notre expérience depuis 2004 dans ce mode de gestion, la confiance dans les relations que nous avons créées avec nos fournisseurs/fabricants, la satisfaction générale de nos utilisateurs fait qu'encore aujourd'hui les marchés notifiés sont toujours plus performants par les modes de gestion, l'organisation et financièrement pour les utilisateurs de la circonscription.

Cette rencontre a permis aux différentes tutelles de s'exprimer sur les différents freins pouvant exister concernant la mise en place de tel « magasin ». Ces freins sont :

- En cas de magasin commun à plusieurs unités: difficultés dans le suivi des dépenses et la justification
- Avant toute mise en place d'un magasin, nécessité d'identifier et/ou de créer les ressources nécessaires (foncier + personnel en charge de la gestion des magasins).
- A l'INRAE, il n'existe qu'un seul magasin, celui de l'Unité GET-PLAGE pour les consommables et réactifs. Il n'existe pas de magasin multi-unités.
- Certaines unités ne souhaitent pas mettre en commun leurs équipements (et consommables associés) en commun avec d'autres équipes de recherches.

3. Sur l'aspect documentaire

La vie en unité peut parfois s'avérer difficile sur le plan des trames fournies par les différentes tutelles. Afin de faciliter la compréhension et simplifier la vie des agents travaillant au sein d'une unité multi-tutelle nous avons réfléchi à harmoniser et mutualiser les documents liés aux marchés publics.

A ce sujet, un groupe de travail a commencé au sujet de la rédaction de document commun :

- Glossaire commun « marchés » à destination des unités
- Fiche type de définition du besoin concernant les questions à se poser lors de l'émergence du besoin. L'aspect financier devait également être abordé dans cette fiche (existence des crédits, origines des crédits, urgence concernant l'engagement)

Cependant en cours d'année 2024, l'Inserm a reçu de nouveaux documents liés à cela.

Une harmonisation au niveau national est recommandée.

Pour finir, ces réflexions pourront être affinées lors des rencontres « Acheteur » qui regroupent plusieurs entités, dont celles ayant participé au présent COPROJ

Leviers et freins :

- Freins : beaucoup d'aspect procédural et organisationnel relèvent de la compétence nationale, les moyens d'action au niveau local sont plus restreint pour les entités déconcentrés (Inrae, CNRS, Inserm)

Perspectives au-delà de 2024 :

- Nécessité d'une coordination au niveau national
- Rencontre entre « Acheteurs » de manière périodique pour échanger sur diverses thématiques liées à la commande publique

Description du projet

Titre : Optimiser les processus en prévention et sécurité.

Objet : Eviter la démultiplication des saisies et sollicitations des agents dans le domaine de la prévention et la sécurité.

Bénéfices attendus et cible visée en termes de simplification : Simplifier la démarche de déclaration d'accident pour les personnels.

Porteurs et contributeurs

Porteur : Stéphane Leblanc (CNRS)

Contributeurs :

- Cécile Barillere (UT3)
- Benoit Lafitte (INRAE)
- Benjamin Dehaye (INSERM)

Début et fin des travaux : démarrage en octobre 2023 -

Jalons importants du projet : 10 réunions

Synthèse des travaux

Réalisations (les actions prioritaires portées par le COPROJ feront ici l'objet d'une attention particulière) :

Développement d'un portail web commun aux différentes tutelles pour permettre aux agents d'être orientés vers la procédure de déclaration d'accident du travail ou de service en fonction de leur employeur. Une trame de ce portail a été élaborée et est en cours d'expérimentation. A terme, si ces étapes sont validées, le lien de ce portail pourrait être mis à disposition des unités afin qu'elle l'intègre à leur intranet pour permettre à leur personnel d'y accéder facilement.

Actuellement chaque tutelle est informée des accidents touchant ses personnels mais ne dispose pas de cette information pour les personnels des autres employeurs de l'unité. En conséquence cela ne permet pas d'avoir une vision réelle de l'accidentologie dans les unités. Pour y remédier, il est proposé de partager les informations sur les accidents. Un support élaboré à partir d'un tableau, qui reste à faire valider par les membres du CO-PROJ, a été mis à disposition sur la plateforme

collaborative de l'état RESANA. Chaque tutelle devant y reporter les accidents de ses personnels avec 4 mises à jour par an.

En plus de ces deux sujets prioritaires, une expérimentation limitée à l'UT3 et au CNRS avec le registre numérique de santé et de sécurité au travail de l'UT3 a été lancée dans une unité propre du CNRS afin d'évaluer la possibilité de mettre en commun cet outil.

En matière de gestion de crise, Les coordonnées des acteurs en cas de crise pour l'ensemble des établissements et universités ont été partagées sur RESANA.

Leviers et freins : Processus administratif spécifique à chaque établissement, défini au niveau national pour les ONR sans possibilité d'agir au niveau régional. C'est également le cas pour les outils mis à disposition.

Bonne collaboration entre les conseillers de prévention des établissements.

Evaluation de l'impact de l'expérimentation en termes de simplification : Bien que la sécurité soit l'affaire de tous, au final dans les unités les personnels qui interviennent concrètement dans le domaine sont limités (Direction et assistant de prévention principalement).

Perspectives au-delà de 2024 (en cas de poursuite : attendus et le cas échéant, indicateur(s) de mesure de la simplification obtenue ; en cas d'arrêt : raisons) : Dans le domaine de la prévention et de la sécurité, il y avait déjà de nombreuses interactions entre les conseillers de prévention des différents établissements. Les échanges seront donc poursuivis au-delà d'ESAR dans un périmètre plus large intégrant l'ensemble des partenaires toulousains.

Description du projet

Titre : Optimiser l'accès à la formation professionnelle pour les agents

Objet : Proposer des offres de formation permanente communes pour les personnels

Bénéfices attendus et cible visée en termes de simplification : Accès simplifié à la formation des personnels de nos UMR

Porteurs et contributeurs

Porteur : Daphné FRULLINI (INRAE)

Contributeurs : Marie-Christine Janton et Séverine Lor (UT3), Cécile Frery (INSERM), Séverine Payrau (CNRS), Corine Doumerc (CNRS), Nathalie Romero (CNRS).

Début et fin des travaux : 13/10/2024 au 24/11/2024

Jalons importants du projet : Etat des lieux (octobre-novembre 2023), mise en commun de nos processus, définition périmètre mutualisation, lancement d'une action commune

Synthèse des travaux

Réalisations (les actions prioritaires portées par le COPROJ feront ici l'objet d'une attention particulière) :

- I. Offre mutualisée d'une action de formation « Manager des équipes intergénérationnelles » s'étalant de septembre à fin novembre 2024.

4 sessions sur les 4 sites partenaires – 32 places – 32 inscrits

- II. Ouverture des webinaires INRAE pour le maintien des compétences en expérimentation animale

Constat : besoin important à UT3 et INSERM

- III. L'accueil en réciprocité à titre gratuit

Leviers et freins :

- I. Offre mutualisée d'une action de formation « Manager des équipes intergénérationnelles » s'étalant de septembre à fin novembre 2024.

4 sites proposés permettant de mixer les stagiaires des différents établissements sur 4 créneaux différents offrant souplesse dans le calendrier proposé.

Une coordination de l'ensemble du dispositif par le porteur du COPROJ avec l'organisme de formation qui a permis un cadrage efficace de l'expérimentation.

Une annonce de formation commune élaborée ensemble avec nos 4 logos

Un bon taux de remplissage au moment des inscriptions

- II. Ouverture des webinaires INRAE pour le maintien des compétences en expérimentation animale

Constat : besoin important à UT3 et INSERM

INRAE Val de Loire propose des rendez-vous « Compétences » pour tous les agents en lien avec l'expérimentation animale. Un jeudi par mois, un webinaire de 2h est proposé, ouvert à tous, sans nombre limite et sur inscription, qui permet de répondre aux exigences réglementaires de formation continue de 3 jours sur 6 ans.

Accord de Val de Loire le 27/05 pour diffuser les offres de webinaires aux partenaires du COPROJ.

Beaucoup d'inscrits des différents établissements à ces webinaires gratuits.

- III. L'accueil en réciprocité à titre gratuit

Permet d'optimiser le remplissage de certaines sessions sur des thématiques transverses (QVT, égalité-diversité, management, prévention, développement personnel, expérimentation animale) permettant le décloisonnement de nos personnels, le partage de pratiques et d'expériences.

Freins :

- I. Offre mutualisée d'une action de formation « Manager des équipes intergénérationnelles » s'étalant de septembre à fin novembre 2024.

1/ Dispositif lourd et très chronophage pour le porteur du COPROJ qui était l'intermédiaire entre l'organisme de formation et les 3 autres établissements.

2/ Le processus des inscriptions en ligne n'a pu être géré que par un seul établissement car les processus d'inscription sont différents et pas sur les mêmes outils d'un établissement à l'autre.

3/ Des politiques formation différentes notamment en terme de cofinancement INRAE/Unité qui a complexifié la gestion alors que les autres établissements ne procèdent pas au cofinancement.

4/ Un déséquilibre lors des inscriptions qui a demandé à reprotatiser les coûts, générant de multiples échanges de mails avec l'organisme de formation : (CNRS : 15 inscrits, INSERM 9, INRAE 4, UPS 4) et une tendance pour les stagiaires à s'inscrire dans leur établissement pour plus de praticité.

5/ Un taux d'absentéisme important lors des différentes sessions qui a impacté la dynamique des groupes. Sauf les 4 agents INRAE (lié au cofinancement unité et engageant l'agent et l'unité car refacturation 100% en cas d'absence injustifiée).

6/ Un accès à la restauration pour les personnels extérieurs qui n'incite pas les agents à se rendre en dehors de leur établissement (de 13 à 17€ le repas).

INRAE qui facture 17€ le repas a proposé une prise en charge totale pour les agents non INRAE lors des deux journées ce qui n'est pas équitable pour les agents INRAE qui ont payé leur repas subventionné (environ 4€x2).

7/ En raison des processus formation différents selon les établissements, des disponibilités hétérogènes pour s'impliquer dans le COPROJ

II. Ouverture des webinaires INRAE pour le maintien des compétences en expérimentation animale

RAS, action qui est plébiscitée et qui va se poursuivre.

III. Accueil en réciprocité à titre gratuit

Cela n'a pas fonctionné. Les formations proposées par chaque établissement, étant au plus proche des besoins, sont bien souvent complètes en interne ou le délai de prévenance des autres établissements est trop court pour une diffusion ciblée pour une ou deux places.

Conclusion

Des processus et une temporalité différents impliquant une anticipation importante : nos plans de développement des compétences ne sont pas arbitrés au même moment (INRAE/CNRS/INSERM courant janvier et UT3 en juin cette année) – Clôture budgétaire INRAE et INSERM courant novembre pour basculement SIFAC en 2025. Année 2024 raccourcie.

Des thématiques qui ne se recouvrent pas dans toutes les unités

Des budgets à hauteur variable et des modes de financements différents (cofinancement unités à INRAE, pas dans les autres établissements)

Des actions ciblées au sein des unités et des équipes qui n'existent pas à UT3 et à l'INSERM sauf pour certains services qui font des remontées spontanées (pas de recueil de souhaits collectifs).

Des projets en cours de réflexion ou d'organisation de formation inter-établissements au niveau des sièges des organismes dont nous ne sommes pas au courant et qui pourraient être redondants avec nos propres projets : un dialogue et une communication claire est attendue pour donner du sens à notre démarche de mutualisation locale (ex : projet autour du management INRAE/INSERM/CNRS/IRD ou sensibilisation à la discrimination lors des recrutements e-learning INRAE/INSERM)

Evaluation de l'impact de l'expérimentation en termes de simplification :

Concernant la formation inter-établissements, le taux de satisfaction des stagiaires est positif mais une expérimentation pas du tout concluante à 4 partenaires. Privilégier les relations bilatérales est plus simple notamment entre EPST qui sont les plus en phase sur les processus.

L'accueil en réciprocité à titre gratuit n'a pas fonctionné non plus. Les formations proposées par chaque établissement, étant au plus proche des besoins, sont bien souvent complètes en interne ou le délai de prévenance des autres établissements est trop court pour une diffusion ciblée pour une ou deux places.

Perspectives au-delà de 2024 :

1. Privilégier des actions communes autour de besoins d'équipe d'UMR spécifiques (scientifique, informatique ou technique) de façon à accompagner le développement de ces compétences plutôt que de proposer des formations « catalogue » qui n'apportent pas de réelle plus-value (la problématique est que nous n'avons pas d'unité commune INRAE/CNRS/INSERM/UT3 lors de l'expérimentation).

2/ Des formations métier ou transverses déjà identifiées pour 2025 : RSE, patrimoine, expérimentation animale et agents des plateformes GENOTOUL (en cours) à mettre en place en lien avec les commanditaires.

2/ Faire converger nos tutelles vers un outil de gestion de la formation commun (SYGEFOR ?)

3/ Faire porter des dispositifs d'envergure par nos directions nationales (ex : elearning Prévention des violences sexuelles et sexistes INRAE/INSERM).

4/ Obtenir un tarif unique de restauration ou permettre le remboursement du repas dans le cadre des frais de mission dans la limite du forfait de la fonction publique.

Description du projet

Titre : Fluidifier et optimiser la gestion des opérations patrimoniales Recherche

Objet : Réaliser un état des lieux des pratiques collaboratives existantes entre établissements (CNRS, UT3, INSERM, INRAE) en matière de gestion patrimoniale et expérimenter des approches organisationnelles et formatives, améliorer l'efficacité des processus, et valoriser les collaborations.

Bénéfices attendus et cible visée en termes de simplification :

Simplification des processus grâce à des échanges réguliers et une mutualisation des expériences.

Réduction des duplications d'efforts par le partage des bonnes pratiques et la coordination inter-établissements.

Amélioration des compétences via des formations mutualisées et la montée en expertise des agents.

Renforcement de la cohésion inter-établissements pour mieux gérer les projets immobiliers, la maintenance, et les enjeux énergétiques.

Cible visée : les agents techniques, responsables patrimoniaux, et décideurs impliqués dans la gestion des infrastructures des établissements partenaires

Porteurs et contributeurs

Porteur(s) :

CNRS - Emmanuel VIALAN (Responsable service Affaires Immobilières et Logistique), Fanja RAHARINOSY (Responsable Adjointe service Affaires Immobilières et Logistique), Jocelyn MERE (Délégué régional) et Virginie MAHDI (Déléguée régionale adjointe jusqu'au 01^{er} septembre 2024, puis Vanessa BESSON-DUBOURG (Déléguée régionale adjointe depuis le 04 novembre 2024)

Contributeurs :

INSERM - Lisa GALINO (Responsable du service patrimoine), Jacques CAVAILLE (Délégué régional) et Hélène CALMES (Déléguée régionale adjointe)

UT3 - Xavier ASTOUL (Directeur du Patrimoine)

INRAE - Christian BORSATO (Responsable Patrimoine et Immobilier), Sébastien RIGAL (Responsable Patrimoine et Immobilier adjoint puis Responsable Patrimoine et Immobilier courant 2024)

Début et fin des travaux : 07/02/24 – 12/24

Jalons importants du projet :

Démarrage : 7 février 2024.

Réunions trimestrielles : Visites techniques (Auzeville-Tolosane, Pic du Midi, Oncopole) et partage des retours d'expériences (freecooling, SPSI, rétrofits, éoliennes, géothermie).

25/11/2024 : Clôture par Table ronde lors du séminaire RSTL (Responsables des Services Techniques et Logistique) et CTB (Correspondants Techniques de Bâtiment) CNRS Nationaux à Toulouse fin novembre 2024

Expérimentation organisationnelle et formative : Mars à décembre 2024.

Clôture officielle : Décembre 2024

Synthèse des travaux

Réalisations:

- **État des lieux :**

Identification des collaborations existantes (opérations immobilières, maintenance, transferts de responsabilités entre hébergeurs).

Analyse des dispositifs et techniques comme le freecooling, les rétrofits de CTA (Centrales de Traitement d'Air), et les missions d'aide au SPSI (Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière).

- **Expérimentations mises en place :**

Organisationnelle :

Réunions trimestrielles pour partager les retours d'expérience et visiter des installations techniques (Auzeville-Tolosane, Pic du Midi, Oncopole).

Thèmes principaux abordés : économies d'énergie, sobriété énergétique (exemple : crédits TE2024, installations photovoltaïques), maintenance, et RH technique.

Formation mutualisée :

Exemple concret : intégration de deux agents de l'UT3 dans une formation ASPEC (qualité d'air en salles propres et confinées) organisée par le CNRS.

- **Approfondissement thématique :**

Échanges sur les leviers d'efficacité, comme les éoliennes et les appels à projets énergétiques (AAP TE2024).

Retour d'expérience sur la mise en œuvre et l'effectivité des SPSI (Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière).

Leviers et freins :

- **Leviers :**

- Volonté commune des établissements de renforcer la collaboration.
- Existence de pratiques déjà consolidées, facilitant les échanges (ex. : lien entre maîtres d'ouvrage et conducteurs d'opérations).
- Intérêt partagé pour des enjeux stratégiques tels que la transition énergétique et la sobriété.

- **Freins :**

- Disponibilité des participants pour les réunions et visites.
- Complexité administrative dans l'organisation de formations mutualisées.

Evaluation de l'impact de l'expérimentation en termes de simplification :

- **Impact positif :**

- Réduction des cloisonnements entre établissements et meilleure circulation de l'information.
- Accélération de l'apprentissage grâce au partage des retours d'expérience (freecooling, éoliennes, SPSI, etc.).
- Optimisation des démarches de transition énergétique par l'adoption de solutions éprouvées.

Indicateur principal : satisfaction des participants mesurée par des retours qualitatifs sur les réunions et formations.

Perspectives au-delà de 2024 :

- **En cas de poursuite:**

- Maintien des réunions trimestrielles pour pérenniser le partage des bonnes pratiques.
- Développement d'indicateurs quantitatifs pour mesurer les bénéfices concrets (ex. : économies d'énergie réalisées, nombre de formations mutualisées).
- Étendre les thématiques à d'autres enjeux stratégiques (aménagement urbains et paysagers avec l'exemple du futur Campus Belin Roche partagé entre le CNRS et UT3, gestion des déchets, résilience face aux aléas climatiques).

- **En cas d'arrêt:**

- Principale raison : manque de disponibilité des participants pour maintenir les rencontres ou de financements pour maintenir les formations.

Le COPROJ ESAR est une initiative utile et intéressante pour améliorer la gestion patrimoniale des établissements. Continuer l'expérimentation après 2024 permettrait de tirer encore plus de bénéfices et de renforcer les habitudes de collaboration.

Description du projet

Titre : Améliorer et simplifier le dialogue inter-tutelles

Objet : Dialogue inter-tutelle sur les unités de recherche

Bénéfices attendus et cible visée en termes de simplification : meilleure circulation des informations et meilleur pilotage des politiques concernant les unités de recherche

Porteurs et contributeurs

Porteurs : Nicolas Destainville (VPD stratégie et qualité de la recherche UT3) et Stéphanie LACOMBE (Directrice DReV UT3)

Contributeurs :

- CNRS – Jocelyn MÉRÉ (Délégué régional), Virginie MAHDI (Déléguée régionale adjointe) et Quentin JOLLIVET (Chargé d'aide au pilotage et à la décision)
- Inserm – Jacques CAVAILLE puis Sylvain BOURGOIN (Délégué Régional)
- IRD – Florence MORINEAU (Déléguée régionale) et Anne BANCEL (Déléguée régionale adjointe)
- INRAE – Pierre-Benoit JOLY (Président de centre) et Mireille BARBASTE (Directrice des services d'appui)
- UT3 – Anne FÉVRIER (Agent comptable et Directrice des finances)

Début et fin des travaux : de mars à mai 2024

Jalons importants du projet :

- Remise en place du dialogue stratégique sur les unités mixtes de recherche entre UT3 et les EPST au printemps 2024 ;
- Coordination des évaluations HCERES à partir de l'automne 2024.

Synthèse des travaux

Réalisations (les actions prioritaires portées par le COPROJ feront ici l'objet d'une attention particulière) :

- **Action prioritaire 8.1 : remise en place des réunions bilatérales sur les UMR entre la présidence d'UT3 et les représentants des EPST en région.** Les ordres du jour portent sur les projets des laboratoires, les difficultés, le patrimoine, ou encore la préparation en amont des DOR à venir.
- **Coordination de la préparation des évaluations HCERES (vague A) :**

- Réunion de lancement inter-tutelles le 12 septembre 2024
- Meilleure collecte possible d'information par les administrations sur toute la durée du contrat afin de préremplir le maximum de tableaux. La tutelle gestionnaire s'assurera de récupérer auprès des partenaires toutes les informations utiles pour le rapport, avec mise en place d'un espace partagé (sur RESANA) pour déposer ces données.
- **Coordination des recrutements de contractuels dans les unités de recherche :**
 - Urgences de recrutements de contractuels sur des postes clés (congrés maladie, autres urgences) : l'employeur du titulaire assure le remplacement temporaire, dans la mesure de ses possibilités.
 - Besoins ponctuels ni urgents ni pérennes : à discuter lors des réunions bilatérales.

Leviers et freins :

- **Action prioritaire 8.2 : Utilisation systématique de DIALOG par UT3, y compris pour les URU** : prévue pour 2024 mais renvoyée à 2025 pour cause de vacance de poste dans le service concerné.
- Coordination des procédures d'allocation de moyens RH : très difficilement applicable dans la majorité des cas (chercheurs/enseignants-chercheurs, BIATSS/ITA, allocations doctorales) car les concours chez les différents partenaires ont leur logique et leur calendrier propres.

Même pour les CPJ, le niveau de décision dans les EPST est national, et les calendriers ne sont pas synchronisés, ce qui rend difficile la coordination des campagnes. La coordination n'a pu *in fine* se faire qu'avec l'IRD.

Évaluation de l'impact de l'expérimentation en termes de simplification :

La coordination de la préparation des évaluations HCERES et de la collecte des données est perçue très positivement par les directions d'unités.

Perspectives au-delà de 2024 :

- Les réunions bilatérales se poursuivront naturellement au-delà de l'expérimentation.
- La consolidation et la fiabilisation des données collectées à l'occasion de l'évaluation HCERES viendront alimenter la cartographie de la recherche. Il s'agit d'un projet commun entre le CNRS et l'UT3, initié fin 2024 pour faire converger les initiatives des deux partenaires, et auquel nous entendons également associer la COMUE de Toulouse (et ses membres intéressés), laquelle y a alloué des ressources humaines conséquentes.

Description du projet

Titre : Partager les données nécessaires au pilotage des unités sans affecter les SI métier.

Objet :

Chaque tutelle utilise des SI métiers différents, comportant des singularités qui leurs sont propres. L'objet du projet est de créer un cahier des charges étudiant la faisabilité de production d'indicateurs par extraction des données des SI métiers.

Bénéfices attendus et cible visée en termes de simplification :

Connaître la capacité des SI métiers de chaque tutelle à fournir des données qualifiées et fiables et lister les travaux nécessaires à effectuer pour rendre possible la création d'indicateurs de pilotage inter-tutelles. Ce projet a pour public cible les directions des unités (DU/DUA/RA).

Porteurs et contributeurs

Porteur : Quentin Jollivet, chargé de projets transverses, délégation Occitanie Ouest du CNRS

Contributeurs :

Anne-Isabelle BRENDEL (INSERM)

Jean-Jérôme SOUEIX (INSERM)

Béatrice BASTIER (UT3)

Virginie MAHDI (UT3)

Frédéric DRUILHET(CNRS)

Olivier EICHWALD (UMR5213 CNRS – LAPLACE)

Sébastien GUIBERT (UMR5071 CNRS – CRCT)

Mireille BARBASTE (INRAE)

Véréna Poinsot

Début et fin des travaux :

Première réunion COPROJ 9 – SI / Pilotage le 03 octobre 2024

Fin des travaux courant 2025 (fin des études indicateurs RH début janvier)

Jalons importants du projet :

- Production de liste d'indicateurs de pilotage
- Table de nomenclature entre SI métier intertutelle

- Cas de faisabilité des indicateurs de pilotage

Synthèse des travaux

Réalisations (les actions prioritaires portées par le COPROJ feront ici l'objet d'une attention particulière) :

- Un travail, réalisé par le COPROJ 9 et avec l'expertise apportée par les COPROJ 1 et 2, a permis de créer 3 listes d'indicateurs comprenant :

13 indicateurs majeurs dans le domaine financier.

2 indicateurs majeurs dans le domaine du partenariat et de la valorisation de la recherche.

8 indicateurs majeurs dans le domaine des ressources humaines.

- Création de formats-pivot dans les trois domaines cités ci-dessous (actuellement format-pivot pour domaine RH créé, format pivot pour domaine financier en cours de création)
-
- Études de faisabilité des indicateurs RH (analyse des extractions de données provenant des SI métiers, tableau de correspondance des données, homogénéisation des données, création graphique et liste des limites rencontrées)

Leviers et freins :

Les demandes d'autorisation de partage des données RH entre tutelle.

Hétérogénéité des données et nomenclatures

Les différences de qualité de données (données plus ou moins exhaustives selon les outils SI)

La mise à jour des données peu fiable ne permettant pas de s'assurer de la qualité de la donnée.

Les tutelles de certaines unités non présentes au sein du COPIL ESAR de la circonscription toulousaine, ce qui ne permet pas d'avoir toutes les données concernant une unité.

Evaluation de l'impact de l'expérimentation en termes de simplification :

Échange entre tutelle sur les différentes pratiques (rentrée de la donnée dans les outils, mise à jour, bon fonctionnement des outils, limites rencontrées au sein des tutelles sur leurs propres outils, etc.).

Les fichiers-pivot qui permettent de connaître le vocabulaire utilisé pour chaque tutelle.

Reconnaissance des travaux à effectuer en interne avant d'effectuer un travail d'analyse de données provenant de toutes les tutelles afin de mettre en place des indicateurs fiables.

Perspectives au-delà de 2024 :

Continuer à travailler sur les indicateurs financiers et de gestion des contrats durant la première moitié de l'année 2025.

Participer au GT national concernant les indicateurs.

Description du projet

Titre : Accélérer / faciliter les circuits décisionnels pour les DUs

Objet : Simplifier les circuits décisionnels pour les DUs au niveau des délégations de signature notamment pour les conventions de stage.

Bénéfices attendus et cible visée en termes de simplification : Plus d'efficacité dans les circuits décisionnels et pour la signature des conventions de stage au niveau des DUs.

Porteurs et contributeurs

Porteuses : - Adeline REJEK – Directrice des affaires juridiques et institutionnelles (UT3) ;
- Stéphanie LACOMBE – Directrice de la recherche et de la valorisation (UT3).

Contributeurs :

- Pierre GARDES, UT3, responsable du pôle affaires juridiques (PAJ) ;
- Coralie CASTELLE, UT3, chargée d'affaires juridiques au PAJ ;
- Carole MATTHIA, UT3, directrice adjointe de la direction de la recherche et de la valorisation ;
- Véronique CASSIN, CNRS – UT3, secrétaire générale du Centre de recherche sur la biodiversité et l'environnement (CRBE) ;
- Virginie BUES, CNRS, responsable du pôle soutien à la direction ;
- Henri RANAIVONJATOVO, CNRS, suivi institutionnel et soutien juridique ;
- Lila DUHAMEL, INSERM, responsable des Achats-Marchés et des missions juridiques ;
- Anne-Isabelle BRENDEL, INSERM, agent comptable secondaire, cheffe des services financiers ;
- Mireille BARBASTE, INRAE, directrice des services d'appui ;
- Odile ROUSSOT, CNRM, chargée de partenariats et de valorisation.

Début et fin des travaux : Du 27 mars au 27 novembre 2024

Jalons importants du projet : Comparatif des délégations de signature et des circuits décisionnels
UT3 – CNRS – INSERM – INRAE

Synthèse des travaux

Réalisations (les actions prioritaires portées par le COPROJ feront ici l'objet d'une attention particulière) :

- Comparatif des délégations de signature existantes :

- CNRS – DR14 : les 60 laboratoires ont une délégation CNRS et une délégation spécifique aux marchés signée par le délégué régional. C'est un modèle imposé par le siège du CNRS donc il n'y a pas d'ajustement possible (système de blocage lors de la publication s'il y a un changement par rapport au modèle national), il n'y a pas plus de 4 délégataires par laboratoire. Le modèle comprend les catégories suivantes : les marchés publics, les bons de commandes, les actes conclus pour les besoins de l'unité et les ordres de mission. N'y figurent donc pas d'actes ayant trait aux ressources humaines dans ces délégations. Le CNRS, le tuteur de stage, l'établissement d'enseignement, l'enseignant référent désigné par l'établissement d'enseignement en charge des stages et l'étudiant stagiaire signent la convention de stage. Les DUs ne signent pas les conventions de stage car le délégué régional bénéficie d'une délégation de signature du PDG du CNRS pour des contrats impliquant au moins une unité de sa circonscription ainsi aucun DU n'est habilité à signer les contrats de partenariat pour le CNRS.
- INSERM : un nouveau modèle de délégation de signature (DS) est appliqué, il y a une délégation par unité (bénéficiaire) et il n'y a plus de délégation en cascade. Il y a donc autant de DS que de bénéficiaires. Le contenu de la DS est décidé au niveau national donc il n'y a aucune marge de manœuvre possible pour modifier la DS.
- UT3 : une DS par DU avec une possibilité de suppléance en cas d'absence et/ou d'empêchement, la clause relative aux marchés publics est optionnelle sous réserve d'avoir un correspondant achat.

- Tableau comparatif synthétisant les circuits décisionnels UT3 – CNRS – INSERM – INRAE ;

- Concernant les conventions de stage et la gratification des stagiaires :

- Au CNRS, c'est le délégué régional qui signe les conventions de stage et non les DUs ;
- A l'INRAE, c'est le président de centre qui signe les conventions de stage et non les DUs ;
- A UT3, ce sont les DUs qui ont délégation pour signer les conventions de stage.

Le CNRS et l'INRAE traitent les gratifications des stagiaires et les traitements des agents en même temps, l'INSERM souhaiterait mettre en place la même chose, cela permet de gratifier les stagiaires en fin de mois.

- Constat : il n'y a pas de grandes disparités entre les DUs, ils ont tous un champ de compétences déléguées assez large en matière financière et de gestion des personnels (marchés publics, bons de commandes, actes conclus pour les besoins de l'unité, ordres de mission) et ils ont tous plusieurs délégations en fonction du nombre de tutelles de leur structure de recherche. Une partie sur la santé et la sécurité au travail ainsi que sur la protection de l'environnement pourrait être ajoutée dans les délégations de l'UT3.

- Ajout d'un point par la DReV : un point doit être fait avec les différents partenaires des circuits de nomination et des validations des nominations des DUs au prochain contrat quinquennal 2026-2030.

Leviers et freins :

- Leviers : étendre l'utilisation de Paul Sab' Réseau, qui est une application sécurisée, afin de faciliter la signature des conventions de stage. De nombreuses structures de recherche utilisent déjà Paul Sab' Réseau pour signer les conventions de stage (GET, CIRIMAT, etc.).
EXPERIMENTATION DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE RECHERCHE : BILAN COPROJ

- Freins :

- Pour le CNRS : une modification de Paul Sab' Réseau incluant une identification et une certification de signature est nécessaire pour se conformer aux normes de sécurité du CNRS.
- Le CNRS et l'INSERM disposent de modèles nationaux de délégations de signature établis par leurs sièges, les modifications au niveau régional ne sont donc pas possibles. Il y a moins de souplesse car la simplification doit intervenir au niveau du siège.

Evaluation de l'impact de l'expérimentation en termes de simplification :

- L'UT3 dispose d'un circuit décisionnel souple pour les délégations de signature. Les nouvelles délégations peuvent être établies rapidement tout comme les ajouts et modifications demandées et souhaitées.

- Pour le CNRS et l'INSERM : des modifications substantielles dans les délégations de signature pourraient être permises au niveau régional.

Perspectives au-delà de 2024 :

- La possibilité d'étendre l'utilisation de Paul Sab' Réseau semble réalisable étant donné que plusieurs structures de recherche l'utilisent déjà pour signer les conventions de stage. Paul Sab' Réseau permettrait de simplifier le circuit décisionnel à ce niveau. **Cependant, une modification de Paul Sab' Réseau incluant une identification et une certification de signature est nécessaire pour se conformer aux normes de sécurité du CNRS.**

- Le déploiement de la signature électronique (COPROJ 1) pourrait permettre d'accélérer le processus de signature, dans un premier temps, des délégations par les DUs puis dans un second temps, des conventions de stage par les DUs pour l'UT3 et par le délégué régional pour le CNRS.

Annexe 11 - COPROJ n°11 | Permettre aux agents des unités de disposer des même offres et remboursement de l'hébergement lors de leurs missions

Description du projet

Titre : Permettre aux agents des unités de disposer des même offres et remboursement de l'hébergement lors de leurs missions

Objet : Assurer l'équité dans la gestion des missions et fluidifier les procédures

Bénéfices attendus et cible visée en termes de simplification :

Dans le cadre du périmètre étudié (UT3, CNRS, INSERM), il s'agit de :

- Harmoniser les niveaux de remboursement
- Harmoniser les modalités
- Penser un marché groupé

Porteurs et contributeurs

Porteur(s) :

Portage UT3 ; Marie-Christine Janton (directrice de la stratégie) Catherine Paut (directrice des achats)

Contributeurs :

Inserm - Carole Lamrani (Adjointe Chef des Services Financiers et Administrateur SAFIr en Région)

CNRS - Muriel Camus (Agent comptable secondaire) et Nadine Paul (RSFAC-A)

UT3 - David Oliveira (Responsable pôle marchés FCS équipements scientifique) / Michèle Segafredo (Responsable pôle marchés travaux MOE) et Etienne Chollet (Responsable Pôle Dépenses)

Responsables administratifs des unités de recherche : Christine Soucasse (LCAR ; UMR5589 Cnrs-ut3) ; Richard Vincendeau (UT2J, maison des sciences de l'homme et de la santé)

Début et fin des travaux :

30/01/2024- avril 2024

Jalons importants du projet :

*Etat des lieux (tarifs, circuits, procédures, outils):

- Partager des indicateurs : nombre d'agents, nombre de missions, coût global

-Recenser les outils (plateformes hébergement/mission ex travel planet, SI finances, outils dématérialisant la procédure)

-Echanges des documents décrivant la politique tarifaire de chaque établissement

*Analyser les politiques de déplacement mises en place dans chaque établissement et établir un comparatif incluant également les pratiques/ circuits

*Recenser les leviers et freins

Synthèse des travaux

Réalisations (les actions prioritaires portées par le COPROJ feront ici l'objet d'une attention particulière) :

Constat : La synthèse après analyse des politiques/ procédures mises en place chez les partenaires fait apparaître une application réglementaire conforme et une même application tarifaire.

Leviers et freins :

Freins actuels :

-Existence de marchés publics particuliers à chaque établissement ; marché public (Travel planet) en cours pour l'université ; FCM pour les 2 EPST

-Contrainte des outils, notamment les SI financiers pouvant être distincts + process de dématérialisation de l'ordre de mission n'existant pas dans tous les établissements

-Niveaux de décision différents : niveau local pour l'université de toulouse 3 dans le domaine des marchés publics (mais pas dans le dilchoix du SI finance) ; niveau national pour les EPST

Leviers : étude de la faisabilité d'un marché groupé

Pour l'université, le fait de rejoindre le marché national "ESR Missions" conclu par l'AMUE et exécuté par un groupement emmené par FCM TRAVEL pourrait apparaître comme un outil de simplification.

La question de l'adhésion de l'université avait été travaillée au moment du renouvellement du marché mais la démarche n'avait pas abouti pour des raisons internes à l'établissement (manque de ressources humaines pour porter le projet et pour le décliner opérationnellement)

Il faut noter que l'avantage du contrat "ESR Missions" est de proposer un processus complet et dématérialisé de gestion des missions (traitement de l'OM, outil de réservation des titres de transport / hébergement, gestion des frais de mission, etc.)

Evaluation de l'impact de l'expérimentation en termes de simplification :

Perspectives au-delà de 2024 (en cas de poursuite : attendus et le cas échéant, indicateur(s) de mesure de la simplification obtenue ; en cas d'arrêt : raisons) :

Convergence vers un marché public "Transport & Hébergement" commun :

-Il n'est pas prévu de nouvelles phases d'intégration dans le marché "ESR Missions" avant la fin du contrat (2026).

-La bascule vers un tel outil nécessite du temps, une révision des pratiques internes, des ressources humaines ainsi qu'un comité de pilotage étoffé.

Description du projet

Titre : Règlement intérieur des unités de recherche

Objet : « Déployer les règles de travail communes et de façon homogène indépendamment de la nature de l'hébergeur des unités de recherche (RI) »

Bénéfices attendus et cible visée en termes de simplification :

Un modèle de RI, basé sur un modèle développé au niveau national par Jurisup, pourra être déployé sur l'ensemble du site toulousain.

Porteurs et contributeurs

Porteur(s) :

Contributeurs :

Début et fin des travaux : debut des travaux avril 2024 fin des travaux S1 2025.

Jalons importants du projet :

Le modèle CNRS/UT de RI sera soumis à l'adoption du Conseil d'Administration de l'Université Toulouse (UT) en février 2025, après avoir été examiné par le CSAE lors de la séance du 28 novembre 2024 et par la commission de la recherche le 17 décembre 2024.

Ce modèle a été élaboré par le CNRS et l'UT de RI, conforme aux recommandations de JURISUP (Réseau professionnel des responsables des affaires juridiques de l'enseignement supérieur et de la recherche)

Synthèse des travaux

Réalisations (les actions prioritaires portées par le COPROJ feront ici l'objet d'une attention particulière) :

Le modèle élaboré par le CNRS et l'UT de RI, conforme aux recommandations de JURISUP (Réseau professionnel des responsables des affaires juridiques de l'enseignement supérieur et de la recherche), propose des options adaptables à la configuration de chaque unité. Les éléments suivants sont inclus :

- Instances complémentaires au conseil de laboratoire et à l'assemblée générale
- Description et organisation des équipes de recherche
- Modalités internes d'allocation des ressources
- Mesures de prévention spécifiques en fonction de l'activité et des risques

- Utilisation d'équipements et de moyens collectifs ou mutualisés
- Zones de Recherche et de Réflexion (ZRR)

Protection des données personnelles : Les dispositions relatives à la protection des données personnelles dans le RI sont les suivantes :

- L'employeur du directeur d'unité (DU) est le délégué à la protection des données à caractère personnel de l'unité.
- Le délégué à la protection des données (DPD ou DPO en anglais) compétent pour accompagner le DU concernant la conformité des traitements de données à caractère personnel de l'unité est... [à compléter selon le cas].
- Le personnel de l'unité qui traite des données à caractère personnel, qu'elles soient sur support papier ou numérique, doit en informer le DU, qui en assure la légalité et le respect de la réglementation sur la protection des données, en collaboration avec le DPD compétent.
- Le personnel de l'unité est responsable de la protection des données à caractère personnel qu'il traite dans le cadre de sa mission.

Leviers et freins :

Il est important de noter que le principal obstacle au développement du modèle de RI au sein de l'université était l'article 15.3.1 relatif à l'information du DU : « Nonobstant les dispositions des articles 15.1 et 16.1, le personnel de l'Unité peut, après information du DU et du responsable scientifique du projet, le cas échéant, et en accord avec les dispositions contractuelles des conventions dans le cadre desquelles ces publications sont réalisées, publier tout ou partie des travaux qu'il a effectués au sein de l'Unité. » Contrairement aux précédents CSAE (ou équivalent), les membres du CSAE du 28 novembre 2024 d'UT3 n'ont pas émis d'avis négatif après l'examen du modèle de RI, y compris cet article.

Le modèle de règlement intérieur Jurisup des unités a été actualisé, et il est nécessaire de vérifier si le modèle développé au niveau du site reste conforme à ce modèle Jurisup (travail en cours).

Evaluation de l'impact de l'expérimentation en termes de simplification :

Une fois adoptée par le CA de l'université de Toulouse, ce modèle CNRS/UT de RI pourra servir de base de travail pour la mise en place des RI avec les autres tutelles des UMR, les organismes de recherche et les autres établissements du site.

Perspectives au-delà de 2024 :

À terme, le modèle de RI, basé sur un modèle développé au niveau national par Jurisup, pourra être déployé sur l'ensemble du site toulousain.

Description du projet

Titre : Reconsidérer les règles de restauration collective

Objet :

Etat des lieux de l'offre de restauration proposée aux personnels (lieux, tarifs, subventions versées par employeur) et étude de scénarii de convergence vers une seule politique de restauration multisite pour tous les personnels

Bénéfices attendus et cible visée en termes de simplification :

Permettre à tous les personnel de profiter d'une restauration de proximité dans le cadre d'une politique sociale commune

Permettre aux encadrants et étudiants de se retrouver et aux collègues de partager un repas

Porteurs et contributeurs

Porteur(s) : Sandrine TRINQUIER: sandrine.trinquier@univ-tlse3.fr

Catherine PAUT: catherine.paut@univ-tlse3.fr

Contributeurs :

Eric Raffaele : eric.raffaele@univ-tlse3.fr

Gilles DE BERANGER: gilles.de-berranger@univ-tlse3.fr

David OLIVEIRA: david.oliveira@univ-tlse3.fr

Melina ROLS: melina.rols@cnrs.fr

Yannis LECOMTE: Yannis.lecomte@inrae.fr

Joelle Couhet : joelle.couhet@inserm.fr

Stéphanie Azalbert : stephanie.azalbert@inserm.fr

Clotilde Maurice : clotilde.maurice@ird.fr

Anassati Bacar : anassati.bacar@ird.fr

Début et fin des travaux : octobre 2023-février 2024

Jalons importants du projet :

Analyse des modes de gestion des sites de restauration identifiées pour tous les personnels et étude de scénarii prospectifs en matière de gestion
--

Analyse des coûts de restauration et des subventions attribuées par les employeurs
--

Identification des populations qui n'ont pas accès à restauration de par leur statut et/ou par l'inexistence de site de restauration et solutions mises en oeuvre

Synthèse des travaux

Réalisations (les actions prioritaires portées par le COPROJ feront ici l'objet d'une attention particulière) :

Des axes de travail d'homogénéisation de la politique de soutien à la restauration des personnes sont identifiés (tranches indiciaires, montant des subventions, spécifications des cahiers des charges des prestataires)

Etude de l'homogénéisation des subventions pour premières tranches indiciaires ($IMN \leq 465$), des doctorants rémunérés par UT3 : coût non soutenable financièrement pour l'université

Leviers et freins :

Peu de marge de manœuvre au niveau local pour les ONR sur les politiques employeurs

Evaluation de l'impact de l'expérimentation en termes de simplification :

connaissance partagée des sites de restauration, évaluation financière des coûts d'homogénéisation des montants de subvention

Description du projet

Titre : Partager la réflexion et les initiatives RSE/RSU sur le site

Objet :

La politique RSO/RSU des différents organismes est globalement en train de se constituer. L'idée a été de réfléchir à des actions potentiellement communes, bénéfiques pour la communauté, que nous pourrions réaliser ensemble au lieu de les « dupliquer » dans chaque organisme.

Bénéfices attendus et cible visée en termes de simplification :

Les constats sont que chaque établissement/organisme développe ses propres plans en réponse "aux transitions", or ceux-ci impactent les zones de recouvrement que sont les UMR. Notre public cible est les référent.es DD/TES en unité. Les bénéfices attendus sont la clarification des processus des différents organismes pour les référent.es et minimiser leurs sollicitations.

Porteurs et contributeurs

Porteuse : Carole Mainguy, chargée de transition environnementale à la délégation Occitanie Ouest CNRS

Contributeurs :

- UT3 – Philippe GARNIER (Chargé de Mission Transition Écologique)
- IRD – Catherine HARTMANN (Chargée de mission – Volet Démarche environnementale)
- Inserm – Lisa GALINO (référent DD – responsable patrimoine)
- Inrae – David Charamel (chargé de mission RSE du centre, Occitanie-Toulouse).
- Inrae – Julien Mielili (Responsable RSE du centre, Occitanie-Toulouse).
- Inserm – ponctuellement / Matthieu Thépin (chargé de mission à la cellule transition écologique et sociétale de l'Inserm)

Début et fin des travaux :

- première réunion le 09/04/2024
- réunion de travail mensuelle
- fin ...

Jalons importants du projet :

- Définition des projets communs à porter
- Recensement des besoins en formation des référent.es DD/TES en unité

- Journée du réseau des référent.es DD/TES mutualisé (fait le 14/11)
- Définition de la suite possible

Synthèse des travaux

Réalisations (les actions prioritaires portées par le COPROJ feront ici l'objet d'une attention particulière) :

- Une fiche BGES (Procédure par tutelle pour la réalisation de BGES ; où et à qui demander les données nécessaires)
- Une journée du réseau mutualisé – le 14/11/2024. (au programme : présentation des politiques RSO/RSU des différentes tutelles, temps d'échanges et ateliers)
- Une fiche formation TES en cours de finalisation (listing, non exhaustif, de formation ou ressources disponibles gratuitement en ligne pour se former sur différents aspects de la TES)

Leviers et freins :

Les organismes ont des avancements diverses sur les sujets TES (leviers et freins)

Il est complexe d'harmoniser certaines pratiques, notamment pour les organismes de recherche dont les plans d'action découlent des décisions politiques nationales. Cependant, nous pouvons à minima partager nos pratiques ; et co-construire certains projets.

Tous les organismes n'ont pas une personne référente à temps plein pour les questions de RSE. Il peut être compliqué pour ces personnes de se dégager du temps pour ces projets.

Evaluation de l'impact de l'expérimentation en termes de simplification :

Ce COPROJ a simplifié le travail collaboratif entre tutelles et a ouvert un dialogue avec nos référent.es DD/TES en unité. Nous avons en partie répondu aux besoins communs adressés par nos référent.es, notre public cible.

Notre travail collectif a permis des réflexions et de soulever de futures pistes de travail. Nous avons investi du temps de travail pour essayer de trouver des synergies.

L'expérimentation est pour nous réussie.

Perspectives au-delà de 2024 :

Suite à la journée du 14/11, nous avons demandé aux référent.es la pertinence de réaliser des événements RSE inter-tutelles. Le retour est plutôt positif, les référent.es demandent en moyenne de réaliser une journée de ce type par an. Ainsi, nous pouvons imaginer réorganiser une journée en 2025.

Nous pouvons également continuer à alimenter, mettre à jour, nos fiches de travail (BGES et formation).

Cependant, nous questionnons le périmètre de travail et les acteurs concernés (par exemple pourquoi ne pas travailler avec les 2 autres universités). Avant de poursuivre en 2025, il est important de reclarifier le(s) sujet(s) de travail, afin de définir qui doit s'impliquer (ONR,

université ...). Cela nécessitera ensuite des mandats et du temps de mission, menant indéniable à la question des moyens humains investis.